

## LES FEMMES DANS LA MÉDIATION DE LA PAIX AU MALI

## UNE ÉTUDE DE CAS SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX RÉCENTS ET EN COURS AU MALI

Birama Apho Ly  
Paterne Aïme Petipe  
Mady Ibrahim Kanté  
Prudence Lubiche  
Noutcha Issoy

Février 2024



Il est essentiel d'utiliser des stratégies formelles et informelles pour garantir la participation des femmes aux processus de paix et de médiation de la paix.



Malgré les engagements par rapport à l'intégration des femmes dans la médiation de la paix au Mali, elles éprouvent des difficultés à accéder aux tables de négociation à cause des barrières politiques, économiques et culturelles. Cela souligne l'importance de valoriser les contributions des femmes dans les sphères traditionnelles.



Pour améliorer l'engagement des femmes, il est essentiel d'investir dans leur éducation et leur formation, de plaider en faveur d'une participation plus importante, de créer des environnements favorables, de reconnaître le rôle crucial des femmes médiatrices de paix et de mettre en place un réseau régional de médiatrices.

# LES FEMMES DANS LA MÉDIATION DE LA PAIX AU MALI

## UNE ÉTUDE DE CAS SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX RÉCENTS ET EN COURS AU MALI

Birama Apho Ly  
Paterne Aime Petipe  
Mady Ibrahim Kanté  
Prudence Lubiche  
Noutcha Issoy

Février 2024

# Sommaire

Liste des acronymes.....	4
Remerciements.....	7
Résumé.....	8
Introduction.....	10
Historique.....	10
Objectifs de l'étude.....	18
Objectif général.....	18
Objectifs spécifiques.....	18
La méthode.....	19
Enjeux et contraintes.....	22
Résultats de l'étude.....	24
1. La littérature existante explore peu le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits au Mali.....	24
2. Instruments juridiques, politiques et structures soutenant la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali.....	26
2.1. Un cadre juridique complet.....	27
2.2. Politiques et structures soutenant la participation des femmes aux processus de médiation de paix au Mali .....	30
3. La participation des femmes aux processus de médiation de la paix maliens en cours et récents.....	43
4. Les défis de la participation des femmes aux processus de médiation pour la paix au Mali.....	52
4.1. Obstacles socioculturels et religieux.....	53
4.2. Restrictions politiques et économiques.....	54
4.3. Manque de compétences et d'aptitudes en matière de médiation.....	56
Moyens d'améliorer la participation des femmes (recommandations).....	56
Toutes les parties prenantes.....	56
Femmes, groupes de femmes et réseaux de femmes.....	57
Le gouvernement.....	57
Organisations régionales, partenaires financiers et techniques et organisations de la société civile.....	58
Conclusion.....	59
Références.....	60

# La liste des Acronymes

<b>ADD:</b>	Aide au Développement Durable
<b>ADC:</b>	Alliance Démocratique pour le Changement du 23 mai
<b>ADEMA:</b>	Alliance pour la Démocratie au Mali
<b>AEEM:</b>	Association des Elèves et Etudiants du Mali
<b>AEN:</b>	Aide de l'Eglise Norvégienne
<b>APR:</b>	Accord pour la Paix et la Réconciliation
<b>ASFIA:</b>	Association Solidarité Femmes d'Ici et d'Ailleurs
<b>ATNM:</b>	L'Alliance Touareg Niger-Mali
<b>ATT:</b>	Amadou Toumani Touré
<b>UA:</b>	Union Africaine
<b>CAD-Mali :</b>	Coalition des Alternatives Africains Dettes et Développement
<b>CAFO :</b>	Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
<b>CARESS:</b>	Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo-Saharien
<b>CMFPR:</b>	Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance
<b>COFO :</b>	Commission Foncière
<b>CRA:</b>	Comité d'Appui à la Réconciliation
<b>CMA:</b>	Coordination des Mouvements de l'Azawad
<b>CMLN:</b>	Comité Militaire de Libération Nationale
<b>CNRDRE :</b>	Comité National pour le Redressement de l'État et la Restauration de la Démocratie
<b>CNJ:</b>	Conseil National de la Jeunesse
<b>CPA:</b>	Coalition du Peuple pour l'Azawad
<b>CTSP:</b>	Comité Transitoire pour le Salut du Peuple
<b>CDE :</b>	Comité des Droits de l'Enfant
<b>CSA:</b>	Comité de Suivi de l'Accord
<b>CSW:</b>	Commission sur le Statut des Femmes
<b>CVJR :</b>	Commission Vérité, Justice et Réconciliation
<b>CEDEAO :</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>EMP-ABB:</b>	Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye
<b>ERAR:</b>	Equipes Régionale d'Appui à la Réconciliation
<b>UE :</b>	Union européenne

<b>FES:</b>	Friedrich-Ebert-Stiftung
<b>FPA:</b>	Front populaire de l'Azawad
<b>FPLA:</b>	Front Populaire pour la Libération de l'Azawad
<b>GATIA:</b>	Groupe Autodéfense Touareg Imghad et Alliés
<b>GREFFA:</b>	Groupe de Recherche, d'Etude, et de Formation, Femme-Action
<b>HCUA:</b>	Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad
<b>IBK:</b>	Ibrahim Boubacar Keita
<b>OIPC :</b>	Organisation internationale de police criminelle
<b>CICR :</b>	Comité International de la Croix-Rouge
<b>IDDH:</b>	Institut Danois des Droits de l'Homme
<b>IMRAP:</b>	Institut Malien de Recherche-Action pour la Paix
<b>MAA:</b>	Mouvement Arabe de l'Azawad
<b>MAECI:</b>	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
<b>MDP:</b>	Mouvement pour la Défense de la Patrie
<b>MINUSMA:</b>	Mission multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation au Mali
<b>MNA:</b>	Mouvement National de l'Azawad
<b>MNLA:</b>	Mouvement National de Libération de l'Azawad
<b>MPGK:</b>	Mouvement Patriotique Ganda Koi
<b>MPSA:</b>	Mouvement Populaire pour le Salut de l'Azawad
<b>MSA:</b>	Mouvement pour le Salut de l'Azawad
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAN:</b>	Plan D'Action Nation
<b>PNG:</b>	Politique Nationale Genre
<b>CER :</b>	Communautés économiques régionales
<b>ONU FEMMES :</b>	Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>UNFPA :</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNSCR :</b>	Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies
<b>UTG :</b>	Unité Technique de Gestion
<b>WILDAF :</b>	Femmes en droit et développement en Afrique
<b>WPS :</b>	Femmes, paix et sécurité

# Remerciements

Cette recherche a été menée grâce au généreux financement de la Friedrich Ebert Stiftung, Bureau de coopération de l'Union africaine, Addis-Abeba. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour l'opportunité de financement ainsi que pour les commentaires constructifs qui ont enrichi notre travail. Nous remercions tout particulièrement la FES Mali d'avoir facilité le processus, rendant notre collaboration plus fluide et plus efficace.

Nous remercions Michael Sefande, Mohamed Touré, Youssouf Cissé et Boris Ghislain Kabré pour leur aide inestimable dans la recherche et l'enquête sur le terrain, en consacrant beaucoup de temps et d'efforts à la collecte de données et à l'examen des éléments de cette recherche.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les participants qui ont généreusement accepté de prendre part à des entretiens individuels, à des discussions de groupe et à des conversations informelles à Bamako, Gao, Tombouctou ou à distance. Leur contribution a été essentielle pour obtenir des informations concrètes et réelles sur l'implication des femmes dans la médiation de la paix au Mali.

# Résumé

Cette étude examine la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali, en se concentrant sur les mécanismes formels et informels qui favorisent leur inclusion dans ces processus. Bien que la littérature existante offre une perspective limitée sur le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits au Mali, il est notable que le Mali dispose d'un riche panel d'instruments juridiques et politiques qui soutiennent leur participation, y compris une loi sur les quotas. Ce cadre juridique et politique important est le résultat de décennies de travail cohérent effectué par les organisations de la société civile, de progrès dans le cadre international et de responsables gouvernementaux réceptifs. La crise qui sévit depuis 2012 a fourni des occasions supplémentaires de consolider le cadre juridique et politique.

Paradoxalement, les femmes peinent encore à accéder à la salle de négociation, comme l'ont montré les récents pourparlers de Ouagadougou et d'Alger, et même l'absence initiale de femmes au sein du comité de suivi de l'APR (CSA). Il en résulte une situation dans laquelle des engagements sont pris, mais peu de choses sont faites pour les traduire en actes. Il est particulièrement difficile pour les femmes d'être présentes et de disposer de l'espace nécessaire pour contribuer aux pourparlers politiques de haut niveau (médiation de la voie I). Les femmes sont plus actives au niveau communautaire et sont en mesure d'exprimer leurs points de vue et leur contribution dans les espaces qui relèvent de la médiation de la voie II et de la voie III. Outre les restrictions politiques, financières et économiques, ainsi que le manque de compétences en matière de médiation, il s'agit d'un reflet culturel de la société malienne et sahélienne, où les femmes et les hommes ne s'assoient traditionnellement pas ensemble pour discuter de certains sujets.

Pour aller de l'avant, il est impératif de valoriser davantage la contribution des femmes dans leurs espaces traditionnels et de relier intentionnellement cette contribution au processus de médiation de haut niveau. Cette approche a été utilisée dans une certaine mesure par la coalition internationale de médiation lors des pourparlers d'Alger. Elle a combiné la position traditionnelle de plaidoyer et de pression avec une stratégie plus sensible à la culture. Elle devrait être renforcée tandis que des efforts plus structurels sont déployés

pour permettre aux femmes d'avoir un accès adéquat aux processus de médiation de la voie I. Sur la base des résultats de la recherche, d'autres recommandations ont été formulées, notamment la nécessité de documenter les contributions significatives des femmes et de reconnaître les efforts des médiatrices de la paix. Encourager la participation active de médiatrices formées nécessite un investissement à long terme, une approche holistique et une sensibilité culturelle accrue. La priorité est donnée à la construction de soi et à l'éducation sur les processus nationaux et internationaux pour des contributions significatives aux plates-formes de prise de décision.

Pour assurer une plus grande inclusion des femmes, les efforts de lobbying et de plaidoyer doivent être dirigés vers le sommet, avec la construction de la solidarité et l'organisation de blocs dédiés. Les femmes sont encouragées à sortir de leur zone de confort en jouant un rôle actif dans des domaines tels que la gouvernance, la RSS, le DDR, l'environnement, etc. L'accent est mis sur la mise en œuvre de la volonté politique, avec la nécessité d'une présence féminine aux postes de décision et d'un rôle de premier plan dans les processus de médiation. Il est essentiel de créer un environnement favorable à la participation des femmes, avec un soutien financier, technique et politique pour la formation et le leadership. À cet égard, les recommandations comprennent la création d'un fonds spécial, le soutien à la mise en place d'un réseau régional de femmes médiatrices, des forums périodiques et l'inclusion de dispositions relatives à la participation des femmes dans les accords de paix et de sécurité. Enfin, éventuellement dans le cadre du réseau régional des femmes pour la paix et la sécurité de la CEDEAO et de l'initiative FemWise de l'Union africaine, la création d'un réseau régional de femmes médiatrices et négociatrices permettrait de renforcer les efforts nationaux tout en s'appuyant sur des stratégies et des plans d'action à l'échelle de l'Afrique.

## Les mots-clés :

Médiation, femmes, paix, Mali, conflit, Centre d'analyse et de recherche pour l'espace sahélo-saharien, Ecole de maintien de la paix Alioune Blondin Beye, CARESS, EMP-ABB, Friedrich Ebert Stiftung, Union africaine.

# Introduction

Le Mali a connu diverses formes de conflits internes dès les premières années de son indépendance en 1960. Le pays a enregistré pas moins de six rébellions et cinq coups d'État. Cette instabilité a également fait du Mali une terre fertile pour la médiation et les accords de paix. Au niveau politique national (première voie de médiation), les processus de paix ont abouti à 6 accords de paix.

L'implication des femmes dans la médiation de la paix et la résolution des conflits au Mali est le fruit de l'activisme des femmes dans le contexte de la lutte pour la décolonisation du pays et du Mouvement panafricain pour l'unité. Cette lutte a été menée par des femmes comme Aoua Keïta (1912-1980), sage-femme, militante politique et syndicale à l'époque de la décolonisation, et première femme députée du Mali indépendant. Aoua Keïta est largement vénérée comme l'incarnation de la participation des femmes à la lutte pour l'indépendance du Mali et comme un modèle pour les associations féminines et féministes maliennes. Le Mali offre donc à la fois un terrain de conflit avec plusieurs processus de médiation de la paix, et un espace où les femmes ont été longtemps actives dans

la revendication de sièges autour des tables de négociation.

La présente étude analyse la participation des femmes à la médiation de la paix et à la résolution des conflits au Mali. Elle fait le point sur l'évolution de la médiation de paix et de la résolution des conflits dans le pays à tous les niveaux, en considérant les voies I, II et III de la médiation. La recherche a été menée par le Centre d'Analyse et de Recherche de l'Espace Sahélo-Saharien (CARESS) de l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye (EMP-ABB) à la demande et sur financement du bureau de la Friedrich Ebert Stiftung auprès de l'Union Africaine (FES-AU). Elle fait partie d'un effort de recherche plus large qui a impliqué trois pays, dont le Mali et le Soudan du Sud. Les résultats des études de cas et les conclusions et recommandations conjointes des trois pays seront présentés lors d'une conférence afin d'améliorer l'étude, de stimuler l'échange d'expériences nationales et d'informer les organes continentaux (UA) et régionaux (CER), ainsi que d'autres politiques nationales, pour une meilleure inclusion stratégique des femmes dans la médiation de la paix.

---

<sup>1</sup> La médiation de la voie I fait référence à une médiation politique de haut niveau impliquant des responsables gouvernementaux et des chefs militaires. Elle vise à générer des cessez-le-feu et des accords politiques de haut niveau. La médiation de la voie II fait référence aux échanges non officiels et aux initiatives de résolution de problèmes qui visent à établir des liens entre les dirigeants de la société civile et les personnes influentes capables d'influencer les processus de médiation de la voie I. Ces personnes sont parfois invitées à participer à des négociations formelles. Lorsque des représentants gouvernementaux s'engagent dans un dialogue non gouvernemental informel, on parle de «voie 1.5». La médiation de la voie III implique des interactions interpersonnelles au niveau local afin de favoriser la compréhension entre les différentes communautés. Elle comprend des réunions, une exposition aux médias et un plaidoyer politique et juridique au nom des personnes et des communautés marginalisées (voir le Manuel de dialogue et de médiation de la CEDEAO 2017, p. 13).



# L'Histoire

Au cours de la dernière décennie, la région du Sahel a été confrontée à une crise sécuritaire majeure impliquant des insurrections djihadistes, des rébellions, des milices armées d'autodéfense, des coups d'État militaires ainsi que des trafics illicites de drogues, d'armes et de migrants. Si le Mali a connu une histoire de rébellion et de violence armée depuis son indépendance, le déploiement de réseaux terroristes sur son territoire est relativement récent. La chute du régime libyen en 2011, qui a entraîné un relâchement des contrôles aux frontières et la libération d'un nombre considérable d'armes, et l'éclatement de l'État malien ont été les déclencheurs d'une crise sécuritaire latente dans toute la région du Sahel.

L'une des facettes de cette crise multidimensionnelle a été la perte de contrôle de l'État sur certaines parties de son territoire au profit d'une combinaison de mouvements séparatistes et de groupes djihadistes. D'autres aspects de cette crise multidimensionnelle sont la consolidation des groupes djihadistes susmentionnés dans d'autres parties du pays et l'émergence de milices d'autodéfense, la prolifération des armes, la multiplication des actes terroristes ainsi que des conflits inter et intra-communautaires dans des zones habituellement épargnées par l'insécurité, et l'accentuation des trafics transfrontaliers et de la criminalité organisée. Le Mali a connu une augmentation spectaculaire des déplacements forcés, avec une hausse rapide du nombre de personnes déplacées et de réfugiés, ainsi qu'une augmentation notable du nombre de victimes civiles (Pollichieni, 2021 ; Nsaibia & Weiss, 2020 ; Weiss, 2019 ; Tobie & Sangaré, 2019 ; McGregor, 2017 ; Cissé et al., 2022 ; Assanvo et al., 2019 ; MINUSMA, 2022 ; Oxford Analytica, 2022). Ces événements ne sont pas exhaustifs et indiquent que cette crise est l'une des pires que le pays ait connues depuis son accession à l'indépendance.

Suite à la rébellion dans le nord du pays et au coup d'État de 2012, un processus de paix soutenu par la communauté internationale a été lancé en 2013 pour faciliter la transition politique au Mali. À partir de l'accord préliminaire de Ouagadougou signé en 2013, d'autres négociations de

paix ont eu lieu à Alger de 2014 à 2015, aboutissant à la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (APR) entre le gouvernement et les groupes armés en mai et juin 2015. Il avait pour objectif de consolider les acquis de l'accord préliminaire de Ouagadougou en vue de parvenir à une paix globale et durable. La mise en œuvre de cet accord devait initialement s'étendre de 2015 à 2017, mais elle a connu des retards. Cependant, l'APR a permis la cessation des hostilités et le retour progressif de l'administration publique et des forces de défense et de sécurité dans certaines régions du nord du pays.

Il convient de noter qu'avant l'APR, de nombreux accords de paix ont été signés pour résoudre les conflits au Mali, notamment l'accord de Tamanrasset de 1991, le pacte national de 1992 et l'accord d'Alger de 2006. Tous ces accords n'ont pas réussi à satisfaire durablement les revendications des groupes armés du nord du Mali. Malgré les efforts de l'État malien pour investir dans le développement et l'unité nationale, le problème persiste. C'est ce qui a conduit à une nouvelle rébellion en 2012 qui devait être résolue par la signature de l'APR, saluée par l'ensemble de la classe politique, les partenaires et la communauté internationale.

Dans le contexte du Mali, comme dans la plupart des situations de conflit dans le monde, la participation significative des femmes à la médiation de la paix est considérée comme une condition essentielle pour une paix et une réconciliation inclusive et durable (ONU Femmes, 2020). En effet, les femmes doivent non seulement être présentes, mais leurs préoccupations doivent être entendues et prises en compte, et elles doivent avoir la possibilité d'apporter leur expertise pour s'assurer que les perspectives et les analyses de genre informent et influencent la médiation et les processus de paix (Lorentzen, Toure & Gaye, 2019). Citant Tripp (2015), Lorentzen a souligné que les conflits et leurs conséquences peuvent être l'occasion de remodeler les dynamiques de genre et de promouvoir les droits des femmes (Lorentzen, 2017). En conséquence, les cadres internationaux tels que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU 1325) sur les femmes, la paix

2 Le Mali a une histoire de rébellions dans la partie nord du pays, qui auraient été une réponse à la manière dont les populations de cette région ont été marginalisées et exclus des structures de gouvernance par la majorité de la population malienne vivant dans le sud du pays. Une chronologie de ces rébellions est ci-dessous.

3 L'APR a été signé entre le gouvernement malien, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA, des groupes rebelles antigouvernementaux dont le MNLA, le HCUA, le MAA, CMFPR et CPA), et la Plateforme des mouvements d'autodéfense (dont des groupes armés pro-gouvernementaux : GATIA, fraction dissidente du CMFPR, une faction dissidente fraction de MAA, MPSA, FPA, MDP et MSA).

4 Malgré l'APR, la situation au Mali est restée instable jusqu'en septembre 2023, avec des affrontements entre forces gouvernementales et groupes rebelles.

5 Selon le Centre Carter (2020), observateur indépendant de la mise en œuvre de l'APR, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix est de plus en plus reconnu et des processus de médiation grâce au conflit en cours au Mali.

et la sécurité engagent les parties prenantes à promouvoir la participation des femmes à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix. En outre, afin de promouvoir la protection des droits des femmes et l'égalité entre les sexes, et de garantir l'intégration de la dimension de genre et la participation égale des femmes aux processus de paix ; plusieurs politiques, cadres et mécanismes existent au sein du système des Nations unies, de l'Union africaine (UA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pourtant, dans le contexte de la médiation de la paix au Mali, malgré l'adoption d'une Politique Nationale Genre (PNG-Mali) en 2011 et d'un Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325 (PAN), certains experts soutiennent que les femmes ont été marginalisées pendant le processus de paix et restent moins impliquées dans la mise en œuvre de l'accord (Lorentzen, Toure & Gaye, 2019).

La sous-représentation des femmes dans les processus de paix est soupçonnée de conduire à leur manque de participation à la prise de décision et à la fragilité des efforts de consolidation de la paix et de stabilisation.

Il est donc utile de comprendre le pourquoi et le comment de la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali et leur influence sur ces processus à partir des perceptions des parties prenantes.

Dans cette optique, ce projet de recherche vise à mettre en lumière la dynamique de la participation significative des femmes dans les processus de paix au Mali à tous les niveaux, couvrant les volets 1, 2 et 3 du dialogue, de la négociation et de la médiation. Le but est d'identifier les opportunités et de formuler des recommandations sur la manière de favoriser une plus grande participation des femmes et de leur donner plus de pouvoir dans la médiation de la paix et la réconciliation au Mali.

## La Chronologie de la situation au Mali

### L'indépendance

**1960** La République fédérale du Mali se disloque. L'ancienne République du Soudan devient la République du Mali et l'indépendance est proclamée dans la capitale, Bamako. Modibo Keita, enseignant et syndicaliste, est nommé président de la République. La constitution est adoptée.

### Les rebellions

**1963-1964** Au nord, la première rébellion touareg, ou rébellion des Fellaghas, a été lancée à partir de la région de Kidal. Elle a été violemment réprimée par le gouvernement.

**1990-1996** La rébellion touarègue commence par une attaque contre la prison et la garnison de Ménaka. La violence généralisée provoque un nouvel exode de civils.

**2006** Dans le mois de mai, les garnisons de Kidal et de Ménaka sont attaquées par le nouveau mouvement rebelle, l'Alliance démocratique pour le changement du 23 mai (ADC).

**2007-2009**

- Dans le mois de mai 2007 : Les violences se poursuivent après le rejet des accords d'Alger par l'Alliance Touareg Niger-Mali (ATNM). L'ATNM poursuit ses opérations dans le nord, attaquant des garnisons et enlevant des soldats sous le commandement d'Ibrahim Ag Bahanga.

- Dans le mois de février 2009 : le gouvernement mène avec succès une contre-insurrection dans le nord.

**2010** Dans le mois de novembre : une réunion est organisée à Tombouctou, à laquelle participent principalement des Touaregs du nord, et se termine par la création du Mouvement national de l'Azawad (MNA), qui rejette la violence mais appelle à un élan de solidarité de la part des Azawadiens vivant au Mali et à l'étranger.

**2011** Dans le mois d'août, l'arrivée sur le territoire malien de Touaregs lourdement armés est signalée. Ils sont arrivés de Libye en passant par l'Algérie et le Niger.

**2012**

- Dans le mois de janvier, après les premières attaques menées par une coalition de groupes rebelles et djihadistes à Ménaka, de nouveaux combats sont signalés dans d'autres régions du nord, notamment Ageul-hoc, Tessalit, Léré, Andéramboukane et Nianfunké. Des rapports contradictoires font état de succès et de pertes militaires de la part de l'armée malienne et du MNLA, mais l'armée gouvernementale a indiqué qu'elle avait perdu du terrain.

- Le 6 avril, le MNLA déclare l'indépendance de l'Azawad, dans le nord du Mali, et appelle à un cessez-le-feu unilatéral.

## Les Coups d'État militaires

- 1968** Un coup d'État militaire renverse le président Modibo Keïta, qui est ensuite emprisonné. Moussa Traoré, officier dirigeant le Comité militaire de libération nationale (CMLN), prend la tête de la présidence.
- 1991** Le 26 mars, le président Moussa Traoré est également renversé et un gouvernement de transition est mis en place : le Comité transitoire pour le salut du peuple (CTSP), dirigé par l'officier Amadou Toumani Touré (ATT). De Juillet-août, la conférence nationale de Bamako réunit un grand nombre de délégués, alors que le Mali tente d'établir une démocratie fonctionnelle.
- 2012** Le 22 mars, dans une émission diffusée à l'aube, un groupe de militaires se réclamant du Comité national pour le redressement de l'État et la restauration de la démocratie (CNRDRE) annonce un coup d'État, accusant le président Amadou Toumani Touré d'inefficacité dans la conduite de la guerre au nord.
- 2020** Le 18 août, le président Ibrahim Boubacar Keïta est également renversé par un coup d'État militaire mené par un groupe d'officiers, après des mois de protestations liées à sa réélection en 2018 et à sa tentative de réforme constitutionnelle.
- 2021** Le 24 mai, le président par intérim Bah N'Daw et le premier ministre par intérim Moctar Ouane sont aussi arrêtés par un groupe d'officiers militaires dirigé par le colonel Assimi Goïta et contraints de démissionner. Depuis lors, un nouveau gouvernement de transition est en place.

## LES ACCORDS DE PAIX L'ACCORD

## L'accord

- 1991** L'accord de paix négocié par l'Algérie à Tamanrasset, dans le sud du pays, prévoit la décentralisation du nord et la réintégration des troupes Touaregs, mais les violences se poursuivent dans certaines régions du nord.

## Le pacte national

- 1992** Le 11 avril, le Pacte national est signé par le gouvernement et un groupe de coordination des rebelles Touaregs est créé. Le Pacte prévoit la régénération économique du Nord, des initiatives de réconciliation nationale, la décentralisation et l'intégration des Touaregs dans les structures militaires et civiles.

## L'accord

- 1995** Dans le mois de janvier, les accords de Bourem sont signés par le Mouvement patriotique Ganda Koi (MPGK) et le Front populaire pour la libération de l'Azawad (FPLA), composé essentiellement de Touaregs. Ils marquent une avancée significative dans le désamorçage des tensions ethniques.

## La cérémonie de la flamme de la paix

- 1996** Le 27 mars, la cérémonie de la Flamme de la paix est organisée à Tombouctou, tandis que des centaines d'armes à feu sont détruites et que les mouvements armés Touaregs et le MPGK sont officiellement dissous.

## L'accord

- 2006** Le 4 juillet, les Accords d'Alger sont signés par le gouvernement et l'ADC. L'accord de paix se concentre sur la sécurité et la croissance économique à Kidal, la huitième plus grande région du Mali et la plus éloignée de la capitale.

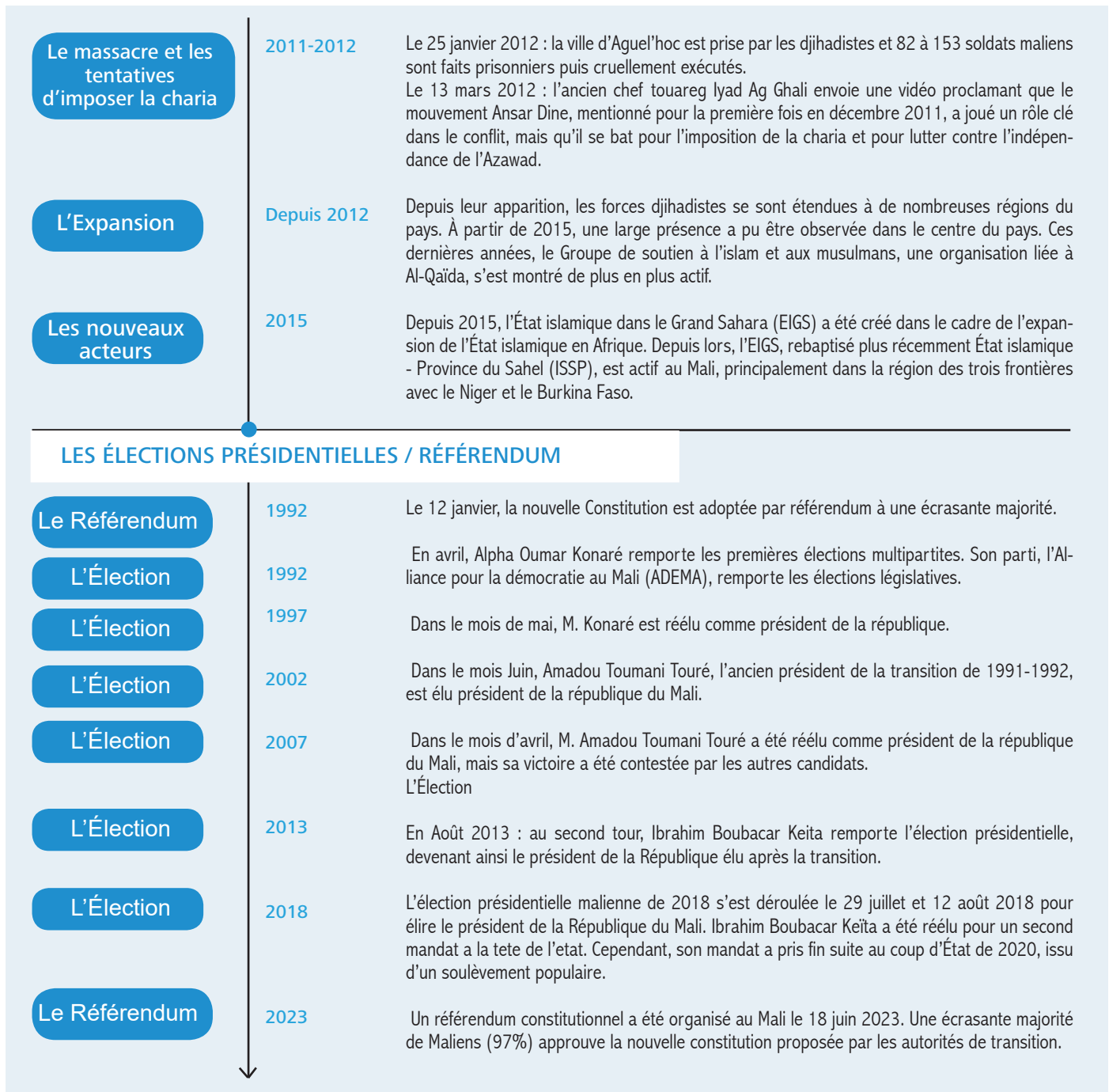
## L'accord

- 2015** L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (APR) est signé respectivement le 15 mai et le 20 juin 2015 à Bamako. Cet accord vise à mettre fin à la guerre dans le pays, après des négociations menées à Alger entre la République du Mali et la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA).

## LE TERRORISME ET LE DJIHADISME AU MALI

## La Consolidation et l'élargissement de l'alliance

- 2008** Mokhtar Belmokhtar, le chef algérien d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), se rend dans le nord du Mali. Il a ensuite noué des alliances de plus en plus solides avec les groupes nomades de la région, en épousant la fille d'un des chefs de la tribu arabe des Barabicha. Ces alliances ont renforcé son contrôle sur les routes locales utilisées pour divers trafics.



A la suite des changements politiques, des troubles et du djihadisme, le Mali a été le théâtre de plusieurs massacres brutaux, dont certains ont fait un grand nombre de victimes. Dans de nombreux cas, ces massacres étaient liés aux groupes djihadistes EIGS et JNIM. Par exemple, une série d'attaques menées par l'EIGS en juillet 2018 a tué plus de cinquante personnes, et un massacre perpétré par le JNIM en 2022 a fait plus de 150 victimes. L'un des massacres les plus tristes de ces dernières années a eu lieu à Ogossagou en mars 2019. Plus de 161 personnes appartenant à l'ethnie peul ont été tuées par une milice Dogon. Sachant que les affrontements intercommunautaires sont moins fréquents au Mali que dans d'autres régions d'Afrique, cette explosion de violence entre différentes communautés a choqué le Mali et laisse de profondes cicatrices dans le pays.

6 Selon le CICR (2019). Le nombre de victimes peut varier en fonction de la source. Cold-Ravnkilde et Ba (2022) ont fait état d'« au moins 160 civils massacrés » (ibid., p. 32). Un deuxième massacre a eu lieu à Ogossagou en février 2020. Selon les Nations Unies, les deux massacres ont fait « près de 200 morts » (MINUSMA 2021).

# Les objectifs de l'étude

## L'objectif principal

L'objectif principal de cette recherche est d'étudier la participation des femmes aux processus de médiation de la paix et de résolution des conflits au Mali, et d'identifier les stratégies d'inclusion, les défis, les leçons apprises et les meilleures pratiques sur la base des perceptions des femmes médiatrices et des membres des groupes et réseaux de femmes au Mali.

## Les objectifs spécifiques

Cette étude vise spécifiquement à :

- Enquêter sur les moyens formels, structurels et cohérents existants pour s'engager avec les groupes de femmes dans les processus de médiation de paix aux niveaux local et national, pour explorer leur efficacité, et pour identifier les phases des processus de médiation de paix dans lesquelles les femmes sont engagées ;
- Étudier les politiques, les cadres juridiques et institutionnels, les engagements et les approches existantes qui sont adéquats pour garantir de manière systématique et cohérente la participation des femmes à la médiation de paix, et explorer leur efficacité
- Documenter les mécanismes de soutien existants au niveau gouvernemental qui entendent stimuler la participation des femmes aux processus de médiation de paix ;
- Évaluer les stratégies d'engagement que les réseaux et groupes de femmes utilisent pour informer les processus de médiation ;
- Évaluer l'impact de la participation des femmes aux processus de médiation de la paix, par exemple en établissant l'ordre du jour, en modifiant les récits ou en intégrant les questions sensibles au genre/les questions touchant les femmes dans les accords de paix
- Documenter les défis liés à l'agenda des femmes dans la médiation de la paix en termes de normes sociales et culturelles, de cadres institutionnels, politiques et juridiques, et d'obstacles administratifs, à la fois au sein des organisations régionales et sous-régionales et dans le contexte national ;
- Identifier les leçons apprises qui peuvent aider à concevoir des stratégies réalisables pour l'engagement des femmes dans les processus de médiation de la paix dans d'autres pays qui sont confronté à des conflits, et pour informer les politiques de l'UA et des CER dans ce domaine.

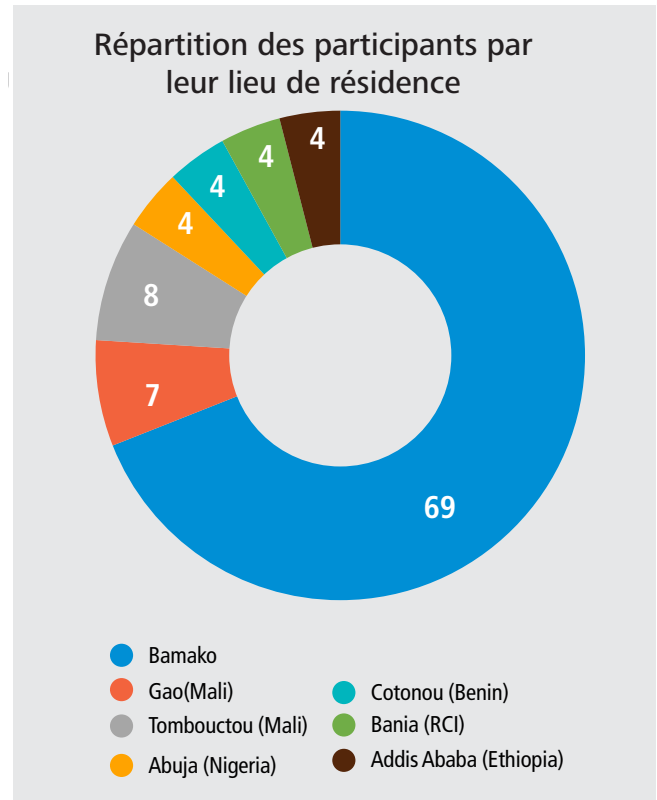
# Méthode de recherche

La politique de recherche présentée dans cette étude a été menée à l'aide de méthodes de recherche qualitatives. Elle est basée sur un examen des documents disponibles et des données primaires collectées par le biais d'entretiens avec des informateurs clés et de discussions de groupe.

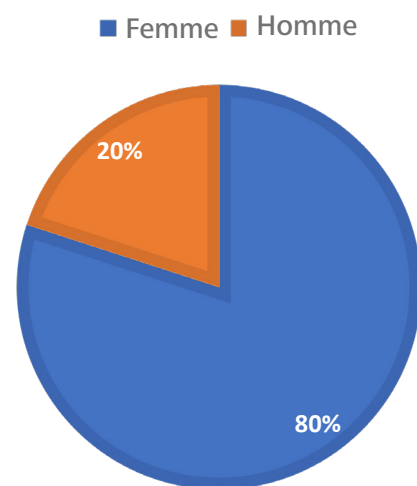
L'équipe de recherche a examiné plus de cinquante documents, parmi lesquels des instruments juridiques, des politiques, des stratégies, des publications scientifiques et ce que l'on appelle la littérature grise. Cet examen a permis aux chercheurs de développer une compréhension significative du contexte malien, une perspective historique de la participation des femmes aux processus de médiation et de paix, une évaluation générale du cadre de cette participation, et une évaluation de la perception de l'impact ou non de leur participation.

La collecte de données auprès d'informateurs clés était cruciale pour cette étude, qui visait à obtenir des informations de première main de la part d'acteurs impliqués dans les processus de médiation de la paix au Mali. Nous avons d'abord dressé une liste d'institutions et d'organisations pertinentes pour notre sujet. Nous avons ensuite utilisé l'approche «boule de neige» pour identifier les personnes clés au sein de ces institutions.

L'équipe de recherche a parfois ciblé d'anciens membres du personnel des organisations. C'était le cas des personnes qui avaient été très impliquées au plus fort des récents processus de paix et qui étaient donc en mesure de fournir les vraies informations. Les hauts fonctionnaires des organisations internationales et régionales ont été interrogés en ligne. Cela a permis à des personnes occupant des postes clés au sein de leur organisation de participer à l'étude malgré leur emploi du temps chargé. Bien que ces entretiens aient été plus succincts, ils ont fourni des informations essentielles et complémentaires sur les sujets abordés dans cette étude. L'équipe de recherche a également eu des conversations informelles avec de nombreuses parties prenantes, y compris des représentants gouvernementaux de haut niveau et des fonctionnaires des commissions de l'UA et de la CEDEAO.



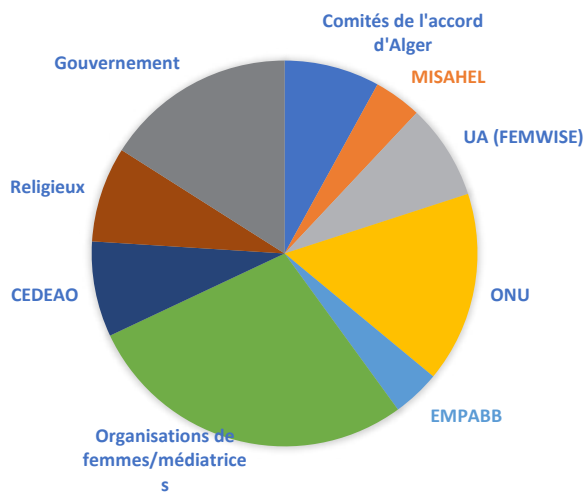
## RÉPARTITION DES PARTICIPANTS SELON LE GENRE



Les entretiens en tête à tête se sont concentrés sur les institutions nationales, en particulier celles impliquées dans la promotion des femmes, la promotion de la paix, la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Les organisations internationales, les ONG, les organisations de femmes et les organisations de la société civile ont également été incluses dans cette enquête de terrain, comme le montre le graphique ci-dessous.

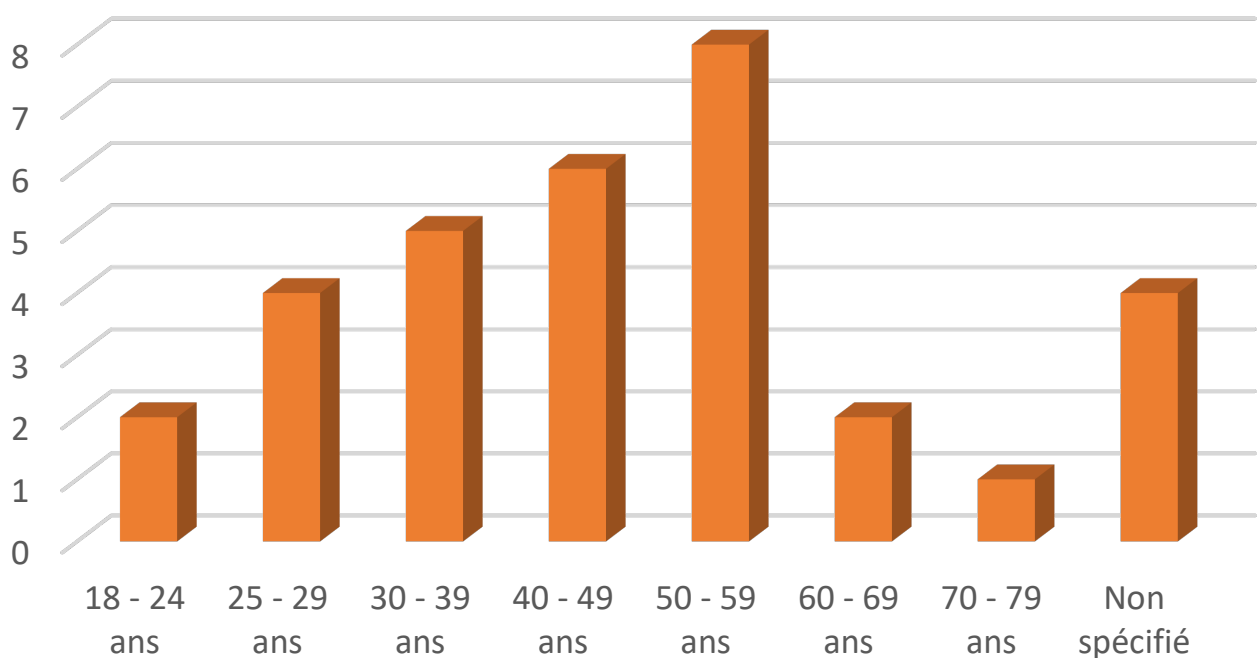


### RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR SECTEUR



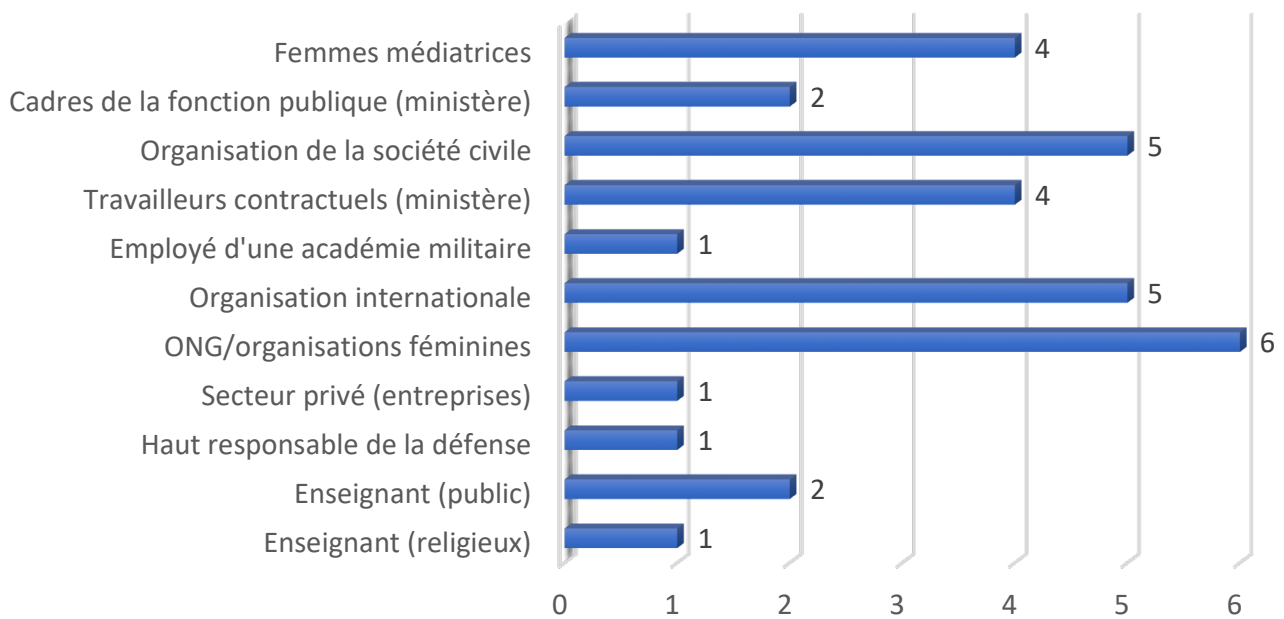
Nous avons recueilli des données d'entretien auprès de trente-deux répondants, ce qui a fourni une base solide pour notre analyse. La représentation des jeunes, des personnes âgées et de celles qui n'ont pas souhaité divulguer leur âge dans la structure d'âge des personnes interrogées offre une perspective importante sur l'expérience et la vision des personnes interrogées en ce qui concerne l'implication des femmes dans les processus de médiation. Ceci est illustré dans le graphique ci-dessous.

### Répartition des participants selon la tranche d'âge



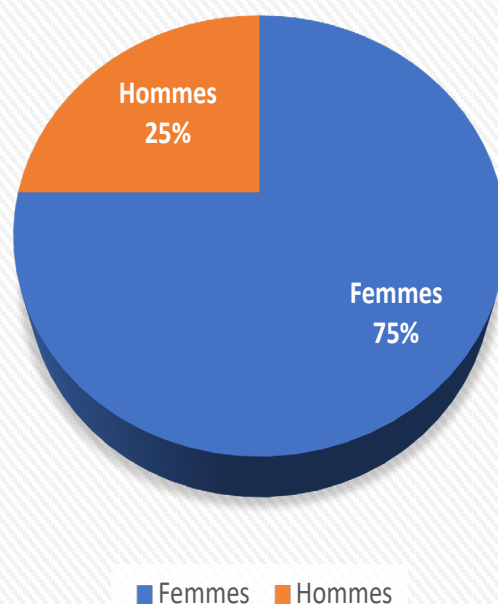
En intégrant des participants de différentes catégories socioprofessionnelles, nous espérons offrir une perspective équilibrée. Ces personnes ont des expériences diverses en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali. Cette variété de participants nous a permis d'obtenir une compréhension plus riche et plus nuancée de notre sujet de recherche. Elle a élargi le champ de notre étude et enrichi notre compréhension du sujet. La diversité socioprofessionnelle nous a également aidés à formuler des recommandations plus pertinentes et plus précises.

## Répartition des participants selon leur catégorie socioprofessionnelle



En plus des entretiens avec les informateurs clés, l'équipe de recherche a organisé deux groupes de discussion à Gao et à Tombouctou, auxquels ont participé seize personnes au total (douze femmes et quatre hommes). Les participantes ont été sélectionnées sur la base de deux critères : a) une position de leadership au sein d'une organisation qui promeut les droits des femmes, et b) leur formation préalable et/ou leur implication dans des processus de médiation de la paix. Ces groupes de discussion comprenaient des femmes et des jeunes afin d'assurer une représentation diversifiée. Les hommes ont été sélectionnés sur la base du fait qu'ils avaient été à l'origine d'organisations de prévention et de résolution des conflits. Grâce à cette approche, nous avons pu couvrir toutes les couches sociales de la communauté.

## Participants aux groupes de discussion selon leur genre





L'équipe de recherche a préparé des fiches de travail pour chaque entretien et pour les discussions de groupe. L'approche diversifiée de la collecte de données renforce la validité et la fiabilité des données obtenues, ce qui permet une analyse approfondie et précise des résultats de cette étude.

## Les enjeux et les limites

L'équipe a été confrontée à certains défis lors de la collecte des données pour cette étude. La première contrainte majeure a été de persuader des informateurs de haut niveau de participer, compte tenu de leur emploi du temps chargé et de la nature sensible des sujets abordés. Nous avons dû faire appel à des contacts bien établis pour avoir accès à ces hauts cadres. En outre, la phase de collecte des données a pris plus de temps que prévu en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des rendez-vous avec des

informateurs clés de haut niveau, comme nous venons de le mentionner.

Le deuxième défi majeur que nous avons rencontré est le contexte sécuritaire instable à Gao et à Tombouctou.

Troisièmement, discuter de la participation des femmes aux processus de médiation de la paix semble être un sujet sensible dans certaines régions du Mali. Cela a été noté à la fois lors des entretiens individuels et des discussions de groupe.

Finalement, le budget limité de l'étude n'a pas permis à l'équipe de recherche de visiter les sièges des institutions régionales et continentales pertinentes. De telles visites auraient pu faciliter l'accès aux informateurs clés. Cette difficulté a été atténuée par la réalisation d'entretiens en ligne et de conversations informelles.

Malgré ces difficultés, l'équipe de recherche a réussi à recueillir des données auprès de personnes ressources pertinentes. L'étude a abouti à des résultats conformes à ses objectifs de recherche.

# Résultats

Le conflit au Mali a attiré l'attention des universitaires et de nombreux autres experts qui ont produit diverses études, documentant ses origines, son évolution et son impact. Selon Taylor et Ryan (2007), la série de conflits et de coups d'État qui a affecté le Mali au cours des dernières années trouve son origine dans des divisions politiques, ethniques ou socio-économiques. Malgré leur récurrence, les parties prenantes maliennes n'ont pas réussi à résoudre les rébellions dans le nord du pays. Aurélien Tobie et Boukary Sangaré (2019) soutiennent, par exemple, que la stratégie du gouvernement visant à encourager certaines milices à compléter l'armée régulière, ou à assurer la sécurité dans les zones où l'armée ne peut pas maintenir une présence efficace, a entraîné encore plus de problèmes. Grégory Chauzal et Thibault van Damme (2015) décrivent une situation de « divisions ethniques et d'anarchie » au lendemain des rébellions, qui a offert une fenêtre d'opportunité aux groupes terroristes pour s'installer dans le nord et, depuis 2015, également dans le centre du Mali (Aurélien 2017).

## 1. L'exploration insuffisante du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits au Mali dans la documentation existante

Bien que la documentation analysant la situation au Mali soit très riche, le rôle que les femmes ont joué, ou continuent de jouer, dans les processus de médiation de la paix n'a guère été mis en exergue. Quelques auteurs ont pourtant placé ce thème au centre de leurs travaux. Irene Pujol Chica (2020), par exemple, rappelle que dans sa résolution 2480 (2019), le Conseil de sécurité a demandé que la participation pleine, effective et significative des femmes aux processus de paix soit traitée comme une priorité. Elle examine ensuite dans quelle mesure les conditions d'inclusion ont été remplies au Mali et comment les femmes maliennes ont contribué, de manière formelle et informelle, à la récente dynamique de paix et de conflit dans le pays. Elle ne note qu'aucun des mécanismes établis par l'ARP n'a atteint le quota de trente pour cent de participation des femmes établi par la loi en 2015, et soutient que « même si les responsables maliens et les partenaires internationaux semblent reconnaître l'importance des femmes dans le processus de consolidation de la paix (sic), leurs paroles et leurs engagements ne se traduisent pas suffisamment dans les faits » (ibid., p. 14).

Dans le même ordre d'idées, Jenny Lorentzen (2020) rapporte que les femmes doivent souvent faire pression pour être incluses dans les processus de paix. C'est ainsi que les femmes ont été intégrées à diverses négociations de paix au Mali : elles n'ont été acceptées qu'après des « pratiques de résistance généralisées ». Ainsi, Lorentzen note également qu'il existe un décalage entre l'engagement rhétorique et l'acceptation générale d'une norme internationale visant à garantir la participation effective des femmes, et sa mise en œuvre dans le contexte des négociations de paix maliennes (ibid., p. 501)

Les travaux de Lorentzen, Toure et Gaye (2019) indiquent également que les femmes des communautés maliennes peuvent jouer un rôle clé dans l'instauration de la paix, même en cas de guerre. Diverses études montrent que la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et de médiation peut jouer un rôle central dans la résolution des conflits et l'instauration d'une paix durable. La littérature décrite ci-dessus suggère cependant que la participation des femmes aux processus de paix maliens ne permet pas, jusqu'à présent, d'exploiter pleinement leur potentiel d'investissement dans la paix. Arieff (2020) affirme que les femmes ont toujours fait pression pour être incluses dans les dialogues de paix, bien qu'elles rencontrent des difficultés dans les cercles de médiation. Leurs voix restent marginalisées et sous-estimées, ce qui limite leur influence dans les processus de prise de décision. L'Agence de coopération et de recherche pour le développement (ACORD 2016) a étudié la participation des femmes aux processus de médiation au Mali, tant au niveau communautaire que national. Elle rapporte que, sur la base des initiatives des femmes et de l'influence qu'elles ont eue dans les négociations de paix précédentes, malgré d'énormes obstacles, elles auraient tout intérêt à ce que les autorités respectent leurs engagements nationaux et internationaux en matière de promotion des droits des femmes et d'amélioration de leurs conditions de vie. Les femmes jouent déjà un rôle crucial dans la cohésion sociale des familles et des communautés. Bien qu'elles soient pratiquement absentes des processus de paix formels au niveau national, elles ont élaboré des stratégies et utilisé les moyens à leur disposition pour se frayer un chemin jusqu'à la table des négociations et y gagner en influence. Il est généralement établi que les femmes semblent avoir « élargi l'ordre du jour » des négociations, tant à Ouagadougou

qu'à Alger, en convainquant les parties prenantes d'inclure des points tels que la gestion des personnes déplacées et des réfugiés, et l'interdiction d'une amnistie pour les auteurs de crimes sexuels.

Cette étude apporte une contribution importante à la documentation existante. Elle nous aide à élargir un champ d'investigation et à attirer l'attention sur le rôle que jouent les femmes dans la résolution des conflits au Mali. En même temps, elle plaide ouvertement pour la reconnaissance du rôle des femmes dans la société, en particulier pendant les conflits. Les principales conclusions tirées des données empiriques que nous avons recueillies sont structurées comme suit : nous examinons d'abord les cadres normatifs et politiques, puis la participation effective des femmes aux processus de paix en cours et récents, et enfin les défis qui limitent l'implication des femmes dans les processus de médiation de la paix.

## **2. Les instruments juridiques, politiques et structures qui soutiennent la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali**

Au cours des deux dernières décennies, le fait que les femmes aient le droit d'être incluses dans les processus de paix a été largement reconnu et formalisé ; il est devenu une norme mondiale (Lorentzen 2020, p. 547). En 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité (WPS) dans la résolution 1325. Cette résolution met l'accent sur l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels liés à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Les efforts déployés aux niveaux mondial et régional ont conduit à l'adoption de résolutions ultérieures, de plans d'action nationaux et de politiques organisationnelles qui affirment l'engagement et la volonté politique des dirigeants de veiller à ce que les femmes puissent participer aux processus de prévention et de résolution des conflits. Au niveau national, cette résolution s'est traduite par des réformes institutionnelles.

### **2.1. Un cadre juridique complet**

#### **2.1.1. Les engagements en faveur du cadre juridique international soutenant la participation des femmes aux processus de médiation de la paix**

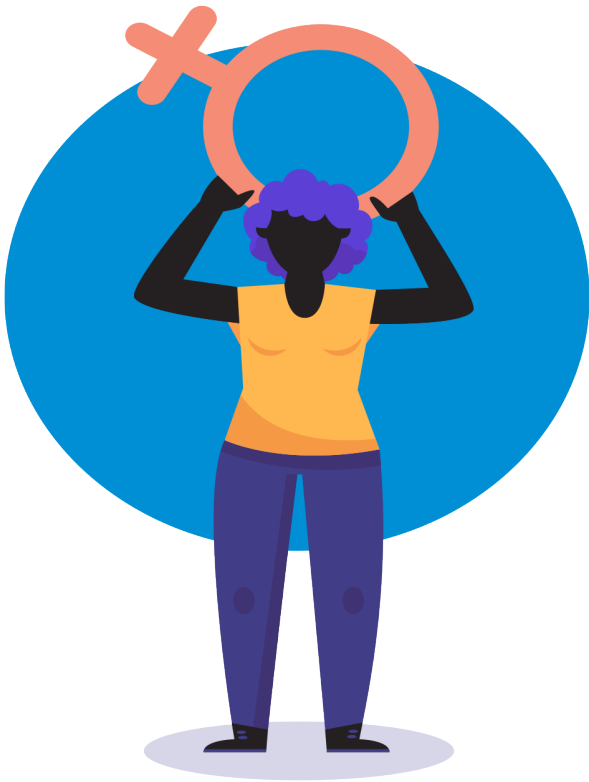
Le Mali a institutionnalisé des mécanismes et des structures juridiques et politiques visant à promouvoir la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité et à garantir l'intégration de considérations sexospécifiques dans la conception, la planification et la mise en œuvre de ces initiatives. Le pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le protocole de Maputo, et sa constitution garantit l'égalité des droits à tous les citoyens, quel que soit leur sexe. Le Mali a également adopté la plate-forme d'action de Pékin, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la déclaration du millénaire, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et son protocole sur les droits de la femme en Afrique.

#### **2.1.2. La loi sur les quotas de genre**

Le Mali a adopté en 2015 une loi importante qui définit les critères pour toutes les nominations officielles et les postes d'élus. En son article 1, la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 prévoit que, pour toutes les formes de nominations à tous les niveaux de l'administration publique, «la proportion des personnes de l'un ou l'autre sexe ne doit pas être inférieure à 30%.» Selon l'article 3 de cette même loi, un parti politique, un groupement de partis politiques ou un groupement de candidats indépendants se présentant soit aux élections législatives, soit conseils nationaux ou régionaux, ne peut présenter une liste de candidats (une liste d'au moins trois personnes) si elle comporte plus de soixante-dix pour cent de femmes ou d'hommes. Cette proportion est également fixée à un tiers pour les élections dans les conseils locaux. Pour ces élections, «si deux candidats du même sexe sont inscrits, le troisième doit être de l'autre sexe» (article 3).

---

7 Généralement dénommée loi n°052.



Il est reconnu que des progrès ont été réalisés au cours des deux années qui ont suivi la promulgation de la loi n°052. La représentation des femmes a augmenté de 9 % lors des élections municipales de 2016, ce qui signifie que les femmes constituaient environ 26 % des élus au niveau local. Une douzaine de femmes ont notamment été élues maires. Selon certaines participantes à cette étude, la loi n° 052 constitue un mécanisme important pour faire progresser la participation des femmes et leur permettre d'exercer un pouvoir de décision à leur discrétion. Cette loi permet aux femmes d'assumer des rôles dans des comités ou des commissions de prise de décision dans le cadre juridique établi.

Les organisations de femmes ont toutefois constaté, au fil des ans, que le gouvernement respectait de moins en moins la loi n° 052, ce qui est une source d'inquiétude. L'une des femmes leaders interrogées à Tombouctou a indiqué qu'elle avait dû plaider vigoureusement pour que les femmes soient représentées dans toute commission ou délégation de paix dans la région.

«J'ai constaté que nous n'avons été intégrées dans aucune commission de paix ou comité de délégation pour la région. Nous avons dû plaider vigoureusement pour obtenir un minimum de deux (2) sièges pour les femmes dans ces entités».

Une autre participante a souligné que

«Pour être honnête, notre participation au niveau national concernant l'accord d'Alger (APR) est très restreinte »

Certaines femmes ont déploré le fait qu'elles étaient souvent simplement intégrées pour se conformer aux exigences légales, plutôt que pour assurer l'inclusion sociale et la participation effective de toutes les catégories sociales aux processus de paix

« Nous sommes souvent inscrits sur des listes, principalement pour adhérer aux lois 052 et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.»

Le rôle des personnes occupant des postes de direction pour assurer la mise en œuvre effective du quota requis par la loi est essentiel. Lorsque les dirigeants sont forts et sensibles à la question du genre, le quota peut être mis en œuvre et même dépassé. Une participante à Bamako a déclaré :

«Pour notre ministère, nous sommes à 50 % pour le rôle de conseiller technique. Il appartient toujours au responsable de chaque ministère de veiller à l'application de cette loi, comme de toutes les autres lois.»

Au-delà du rôle important que peuvent jouer les personnes occupant des postes de direction, les femmes elles-mêmes doivent comprendre ce que signifie cette loi et comment elle peut être mise en pratique, notamment en ce qui concerne les étapes préalables qui peuvent faciliter l'accès des femmes aux postes de décision.

«Je sais qu'il existe une résolution des Nations unies et la loi 052 qui vise à promouvoir la participation des femmes dans toutes les instances de médiation de la paix et dans d'autres cadres juridiques et politiques, mais malheureusement, en tant que femmes, nous les ignorons. C'est cette ignorance constitue un handicap pour nous»

Cependant, même dans les endroits où le quota n'est pas encore respecté, les parties prenantes gardent espoir car elles estiment que la loi n°052 est un instrument essentiel pour la paix.

«Tout le monde continue à faire des efforts même si les 30 % ne sont pas toujours atteints. Il y a des efforts continus et coordonnés entre les acteurs gouvernementaux et les partenaires techniques et financiers. Ce sont des outils essentiels pour instaurer la paix et la participation des femmes»

En plus de la législation que nous venons d'évoquer, les engagements internationaux du Mali ont également inspiré une série de politiques et de structures nationales, dont la plupart abordent la participation des femmes aux questions de paix et de sécurité.

## 2.2. Les politiques et les structures qui soutiennent la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali

Dans cette section, nous abordons divers instruments et structures politiques qui ont été mis en place pour renforcer l'autonomie des femmes et promouvoir leur participation dans divers domaines politiques au Mali.

### 2.2.1. La politique nationale du Mali en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali) a été adoptée en 2011. Elle se veut «un cadre conceptuel et opérationnel qui assurera la cohérence, l'harmonisation et un meilleur impact des actions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes à travers les réformes nationales et les politiques sectorielles». Cette politique a donné une grande impulsion à l'agenda du genre au Mali. Par exemple, elle a conduit à l'adoption de la loi sur le quota de genre mentionnée ci-dessus. Elle a également donné lieu à des mécanismes innovants, tels que la budgétisation sensible au

genre et l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre, le «Rapport sur le genre».

«Le PNG est la base de tout ce qui se fait en matière de genre au Mali. C'est ce document qui guide tout ce que nous faisons pour la promotion du genre, pour la prévention des violences basées sur le genre».

La mise en œuvre du PNG-Mali est coordonnée par un Secrétariat Permanent (SP-PNG) au sein du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Ce ministère a été créé en 1997 et a été maintenu depuis par les gouvernements successifs. Il joue un rôle central dans l'autonomisation et la promotion de la femme au Mali. Il contribue à la cohérence de l'ensemble des questions relatives à la situation des femmes et à leur participation à tous les aspects de la vie socio-économique et politique, et veille à leur prise en compte dans les débats nationaux.

À la base, il était prévu que le PNG-Mali soit mis en œuvre par le biais de plans d'action triennaux. Cependant, depuis l'adoption d'un plan pour 2011-2013, aucun plan n'a été publié. Bien que l'on ne connaisse pas clairement les raisons qui ont empêché une évaluation et l'adoption de plans d'action ultérieurs pour mettre en œuvre le PNG-Mali, on pourrait avancer que l'attention du gouvernement a été détournée vers d'autres politiques, notamment le plan d'action national (PAN) pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce dernier semble être devenu une priorité et un domaine d'intérêt plus important pour les principales parties prenantes.

### 2.2.2. Le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Le Mali a adopté son premier PAN pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en mars 2012. Le PAN est un engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre de la paix et de la sécurité. Il s'agit d'un cadre stratégique qui fixe des objectifs, des résultats et des perspectives pour les cinq prochaines années. Il comprend également un plan opérationnel qui détaille les actions à privilégier, les acteurs impliqués et leurs responsabilités. Ce document est flexible, il fait l'objet de mises à jour et d'ajustements annuels en fonc-

tion des évolutions locales et contextuelles, mais il conserve une approche axée sur des objectifs à long terme. Les actions du plan opérationnel ont été définies en collaboration avec toutes les parties prenantes sectorielles concernées, et un budget national substantiel a été alloué à la mise en œuvre du plan. En outre, un fonds commun est disponible pour soutenir d'autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, tels que les organisations de la société civile. Le PAN est géré, coordonné et suivi par une unité de gestion technique au sein du MPFEF.

Le Mali est en train de finaliser la mise en œuvre de son PAN de troisième génération (2019-2023). Les PAN successifs adoptés depuis 2012 ont bénéficié d'un soutien considérable de la part des organisations des Nations unies, notamment le FNUAP, ONU Femmes, le PNUD et la MINUSMA, ainsi que des ONG internationales et locales.

### 2.2.3. Les Équipes Régionales de Soutien à la Réconciliation

Le Ministère en charge de la réconciliation nationale a mis en place en 2018 l'Équipe Régionale d'Appui à la Réconciliation (ERAR). Bien que ce cadre soit récent et n'ait pas encore atteint sa pleine capacité opérationnelle, il incarne une approche ascendante de la prévention des conflits et de la médiation de la paix. Il comprend des comités communaux de réconciliation (CCR) au niveau local, qui jouent à la fois un rôle d'alerte précoce et de première réponse dans la prévention et la résolution des conflits. Des équipes sont également déployées dans les capitales régionales pour aider à la médiation des conflits sur une base ad hoc. Ces équipes analysent les conflits et se déploient lorsqu'elles estiment que la paix est menacée. Les ERAR sont coordonnés et soutenus par la Mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN), créée par le ministère de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. La MARN et l'ERAR sont soutenus par de nombreuses parties prenantes, notamment l'Académie Folke Bernadotte (FBA) et le PNUD depuis 2020.

Les ERAR jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la réconciliation au Mali. C'est ce qu'illustre un membre de l'ERAR de Kayes :

«L'ERAR de Kayes a été très efficace dans la prévention et la gestion des conflits communautaires, où la médiation a été particulièrement efficace entre les cordonniers et la chefferie de Kenieba, ainsi que dans la résolution des conflits liés à l'esclavage basé sur l'ascendance à Kontela, dans le Cercle de Bafoulabé».

La représentation et la participation des femmes sont perçues comme importantes dans ces institutions. Leur rôle est tout aussi crucial que celui des hommes. Il est à noter que dans l'équipe ERAR de Kayes, sur les neuf membres, quatre sont des femmes. Ces femmes jouent un rôle important et remarquable dans les processus de médiation. Selon certains participants à cette étude, il est souvent observé que la réconciliation devient plus facile et plus durable lorsque les femmes et les jeunes sont activement impliqués, en plus des hommes. Cela démontre clairement le rôle central et indispensable que jouent les femmes dans les ERAR.

«La présence active et influente des femmes au sein des ERAR est un véritable atout, car elle renforce la diversité des perspectives et des compétences impliquées dans la résolution des conflits. Ces femmes apportent non seulement un point de vue unique, mais contribuent également de manière significative à l'instauration de la confiance et à la création d'un environnement propice à la réconciliation».

L'implication active des femmes dans ces processus de médiation démontre que leur contribution à la promotion de la paix et de la réconciliation au Mali est inestimable. Il est essentiel de reconnaître et d'encourager la participation des femmes au sein des ERAR, car cela prouve que l'égalité des sexes n'est pas seulement souhaitable, mais essentielle pour obtenir des résultats positifs et durables dans la construction de la réconciliation nationale.

### 2.2.4. Les commissions foncières

La gestion des ressources naturelles, y compris la terre, joue un rôle central dans les conflits au Mali, en particulier au niveau communautaire. Dans le cadre des efforts visant à

13 L'ERAR a été créé par le décret n° PR-M 0367 du 28 avril 2017. Le décret a institutionnalisé la Mission d'appui à la réconciliation nationale (MARN).

14 Entretien avec un membre de l'ERAR à Kayes, le 25 septembre 2023.

15 Entretien avec un expert ERAR à Kayes, 23 septembre 2023.

prévenir l'escalade des conflits fonciers, le Mali a institué en 2006 des Commissions Foncières (COFO), qui sont incluses dans la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Selon l'article 79 de la LOA, les COFO doivent être introduites dans toutes les communes. Selon l'article 2 du décret no. 09-011/P-RM du 19 janvier 2009, tout litige foncier agricole au niveau de la commune ou du cercle doit être présenté à la commission foncière pour conciliation, avant toute action en justice. Les commissions foncières sont donc mandatées pour tenter une conciliation pour toutes les questions foncières agricoles, avant qu'elles ne deviennent recevables devant le tribunal. Dès que l'intervention de la COFO est sollicitée par les parties en conflit, elle se réunit sous la présidence de l'agent subdivisionnaire. Au niveau d'une commune, la COFO est composée de dix-sept personnes. Il s'agit de représentants de l'Etat, de représentants des services de vulgarisation pertinents de l'Etat, d'élus, de représentants d'organisations d'agriculteurs et d'éleveurs, d'un représentant des associations de femmes de la commune et d'un représentant des organisations de jeunes. La structure des membres est similaire pour les COFO au niveau du Cercle.

Dans la plupart des cas, la médiation de la Commission foncière est décisive et efficace pour résoudre les conflits. Un exemple concret de cette forme de médiation rapporté par la MINUSMA s'est produit dans le Cercle de Bankass dans la localité de Kani Bonzon où la COFO a été saisie d'un litige foncier qui opposait les représentants de deux villages (Dogo-Doh et Dogo-Leye) depuis 2020. Grâce à la médiation de la COFO de Kani Bonzon en janvier 2023, un procès-verbal de conciliation a été signé par les parties au conflit et a été transmis au juge de Bankass pour approbation. Selon les termes de la conciliation, «le défendeur, reconnu comme légitime propriétaire des terres, permettra au demandeur de cultiver les parcelles jusqu'à la fin de sa vie». Pour éviter tout litige dans le futur, il a été recommandé de déterminer les coordonnées GPS du terrain, afin de délimiter précisément les limites de la parcelle en question. La participation des femmes dans les COFO reste peu documentée, même s'il est généralement admis que les femmes sont sous-représentées dans les COFO. Le PNUD a indiqué que le projet

PROSMED a contribué à l'intégration de 1 117 femmes dans les COFO. D'autres organisations, telles que Mercy Corps et AMEDD, mettent également en œuvre des programmes visant à améliorer l'inclusion et la participation des femmes à la gouvernance foncière, dans le cadre d'une stratégie globale de prévention et de résolution des conflits. Cette approche est basée sur l'évaluation que la marginalisation et le manque d'inclusion dans la gestion des ressources naturelles alimentent les conflits au Mali. Le renforcement de la participation des femmes dans les COFO constituera un grand pas en avant dans la capacité des femmes à jouer un rôle plus important dans les processus de prévention des conflits et de médiation de la paix, tant au niveau communautaire qu'au niveau national.

### 2.2.5. Le soutien multiforme pour promouvoir la participation des femmes aux processus de médiation de la paix

Le Mali a enregistré un grand nombre d'initiatives qui visent directement à promouvoir la participation des femmes aux processus de médiation de la paix à tous les niveaux. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons quelques exemples frappants que nous avons pu saisir dans le cadre de ce projet de recherche.

#### 2.2.5.1. La coordination des associations et ONG pour la promotion des droits de la femme

La Coordination des Associations et ONG pour la Promotion des Droits de la Femme (CAFO) a été créée en octobre



16 Loi n°06-045 du 5 septembre 2006.

17 Les communes constituent le principal échelon de gouvernance locale au niveau communautaire. De nombreuses Communes forment un Cercle qui est le niveau suivant, et de nombreux Cercles forment une Région.

18 Le représentant de l'État au niveau local.

19 Article 6 du décret n° 09-011/P-RM du 19 janvier 2009.

20 Article 4 du décret n° 09-011/P-RM du 19 janvier 2009.

21 Association Malienne d'Éveil au Développement Durable (ONG AMEDD Mali)

1991 et reconnue officiellement par l'Etat malien le 24 mars 1992. Elle regroupe plus de 2 222 organisations féminines et rassemble les femmes leaders du Mali. Cette faïtière est l'une des entités de défense des droits des femmes les plus puissantes et les plus décentralisées du Mali. Elle est représentée jusqu'au niveau communal, avec des processus bien établis. Après avoir été confrontée à des problèmes de leadership ces dernières années, elle reprend des forces. La CAFO est l'un des points d'entrée les plus efficaces pour tout acteur désireux de promouvoir la participation des femmes à la prévention des conflits et à la médiation de la paix au Mali. L'organisation offre un appui technique à ses membres, notamment en renforçant leurs compétences en matière de médiation, fournit des conseils et les guide dans leur recherche de financement.

Au cours des processus de paix de Ouagadougou et d'Alger, les efforts de la CAFO ont été remarquables pour amener plus de femmes à la table des négociations et s'assurer que les questions de genre soient incluses dans les pourparlers. Dans le cadre de son engagement en faveur de la paix, la CAFO a facilité la rencontre d'une délégation avec des femmes tamasheq dans les camps de réfugiés. L'objectif était de comprendre leurs points de vue avant de participer aux pourparlers de Ouagadougou en 2013. En collaboration avec des partenaires, des réunions ont également été organisées avec des femmes de Kidal, dans le nord du Mali, à la suite des réunions de Ouagadougou. Les résultats de ces discussions se sont traduits par l'implication des femmes dans les pourparlers de Ouagadougou et les négociations d'Alger. À Ouagadougou, les femmes n'ont pas été formellement invitées à participer aux négociations. Néanmoins, à l'initiative de la CAFO, il a été décidé que quatre femmes y participeraient pour faire valoir leur droit d'être assises à la table des négociations et pour plaider en faveur de la fin des hostilités. Malgré les difficultés rencontrées pour accéder aux pourparlers, leur persévérance leur a permis de participer activement aux discussions. En outre, leurs efforts résolus ont permis de prendre en compte bon nombre de leurs préoccupations dans l'accord de paix. Lors des négociations d'Alger, les organisations de femmes ont été engagées et soutenues par des organismes internationaux, mais la participation des femmes n'était pas une priorité. Sur les cent délégués présents lors des négociations, seuls cinq étaient des femmes.

### 2.2.5.2. La Case de la Paix de Gao

La Case de la Paix à Gao vise à renforcer les capacités des femmes dans le domaine de la cohésion sociale à travers la promotion d'activités communes. ONU Femmes a créé de nombreuses cases de la paix, à Gao, Tombouctou, Mena-ka et Berrah, localités identifiées comme l'épicentre de la crise en 2012-2013. Les cases de la paix au Mali ont été créées avec l'aide financière des gouvernements allemand, néerlandais et suédois. Ce sont des lieux où des femmes de différentes communautés ethniques peuvent se rencontrer pour discuter et aborder les conflits locaux, échanger des expériences et travailler au renforcement de la cohésion sociale. Ces femmes fournissent ou reçoivent également des conseils psychologiques, ainsi que des conseils sur la manière d'améliorer leur situation économique et leur influence sur les processus décisionnels locaux.

La Case de la Paix de Gao, depuis sa création en 2014, s'est distinguée par sa capacité à rassembler les femmes et à les encourager à s'épanouir de diverses manières. Elle a bénéficié du soutien technique et financier d'ONU Femmes et de la MINUSMA. Selon un membre du bureau de Gao, elle était initialement composée de sept associations avec 140 membres, mais elle compte aujourd'hui soixante-seize associations avec 2 200 membres. La région de Gao compte actuellement trois cases de paix actives, situées à Gao, à Kagoye et à Soni Ali Ber. Au cours des discussions de groupe que nous avons organisées à Gao, les femmes ont souligné que l'environnement sécuritaire tendu est l'un des principaux défis auxquels elles sont confrontées. Elles ont souligné l'importance de renforcer les mesures de sécurité, de restaurer les infrastructures routières et de s'attaquer au problème de la consommation de substances illicites par de nombreux jeunes, tout en plaidant en faveur d'un soutien accru aux femmes.

### 2.2.5.3. Les clubs de la paix

Des clubs de la paix existent dans plusieurs villes du Mali, notamment à Bamako, Kayes, Sikasso et Koulikoro. Cette initiative vise à mobiliser les adolescents de douze à dix-sept ans et les jeunes de dix-huit à trente-cinq ans, y compris les garçons/jeunes hommes et les filles/jeunes femmes, pour promouvoir la paix. L'objectif est de former les jeunes Maliens pour qu'ils soient capables d'analyser les conflits, de développer des capacités d'écoute et de communication effi-



caces, et de renforcer ainsi leur résilience face aux conflits et aux discours qui conduisent à la violence.

Ces clubs rassemblent donc des individus qui apprennent à vivre ensemble malgré leurs différences et à promouvoir la paix. Ils font partie du projet «Renforcement de la résilience des jeunes des régions du Mali face aux conflits et aux discours menant à la violence». Les clubs sont conçus comme un outil de prévention et de gestion des conflits. Ils communiquent également les principes et facilitent les exercices participatifs dont les jeunes ont besoin pour animer des ateliers au niveau communautaire.

Les clubs jouent également le rôle de médiateurs et soutiennent les parties prenantes dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la paix et de la cohésion sociale. Ils organisent des dialogues communautaires sur les conflits, s'engagent dans le plaidoyer et la sensibilisation aux actions de citoyenneté positive. Lorsqu'ils sont impliqués dans des activités de médiation, ces jeunes travaillent en collaboration avec toutes les parties impliquées dans le conflit, avec le soutien des autorités locales et des fonctionnaires municipaux.

#### 2.2.5.4. WILDAF et les cercles de paix

Les femmes dans le droit et le développement en Afrique (WILDAF) est une organisation et un réseau non gouvernementaux et à but non lucratif de défense des droits des femmes qui compte plus de cinq cents organisations affiliées et 1 200 membres individuels répartis dans vingt-sept pays. Le bureau sous-régional du WILDAF pour l'Afrique de l'Ouest a été créé en avril 1997.

Depuis les années 2010, bien avant la crise malienne, WILDAF travaille avec d'autres organisations pour former les femmes à la médiation. Il regroupe une vingtaine d'organisations de femmes et d'associations de défense des droits des femmes au Mali. Son instrument de formation le plus connu est la formation Cercles de Paix. Cette formation s'adresse uniquement aux femmes et englobe toutes les femmes, quelle que soit leur communauté ou leur origine. Par le biais d'un processus de transformation, l'objectif est

de faire des femmes des artisans de la paix. De nombreuses femmes considèrent le cercle de paix comme un espace où elles peuvent s'exprimer, collaborer et contribuer activement à la promotion de la paix au sein de leur communauté. Il constitue une plate-forme où les femmes peuvent partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs idées pour résoudre les conflits de manière pacifique. Le cercle de paix devient ainsi un lieu de dialogue et d'action. Il permet aux femmes de jouer un rôle actif dans la construction de la paix, tout en renforçant leur propre capacité à résoudre les conflits de manière constructive. Selon une personne interrogée, «nous avons formé vingt formateurs qui, à leur tour, ont formé cent quatre parajuristes dans vingt et une communes du nord du Mali». Les cercles de paix étant perçus comme très efficaces par de nombreuses parties prenantes, ils ont reçu un soutien important, notamment de la part de la MINUSMA et de l'Agence suisse pour le développement et la coopération au Mali.

Quelques participants à ce projet de recherche ont toutefois fait remarquer que le programme pourrait être amélioré.

«Une des erreurs (...) est de choisir des jeunes pour ce rôle, alors que les femmes âgées ne sont généralement pas disposées à se confier à des jeunes du même âge que leurs enfants ou petits-enfants. Cela crée un problème intergénérationnel et fragilise la confiance».

Une autre personne interrogée a expliqué qu'après sa formation, elle trouvait difficile de jouer le rôle d'un artisan de la paix en raison de certaines limitations. Elle a expliqué, par exemple, que son âge relativement jeune était une limite importante, compte tenu du contexte culturel.

«Une fois, j'ai essayé de servir de médiateur entre le mari et la femme, mais le mari m'a rappelé que c'était lui qui avait facilité le mariage de mes parents et que je n'étais donc pas légitime pour tenter une médiation entre lui et sa femme.»

Malgré ces limites, les cercles de paix ont été en mesure de résoudre plusieurs différends et d'éviter que bon nombre d'entre eux ne se transforment en conflits violents. L'un des

22 Entretien avec une dirigeante à Tombouctou, 10-08-2023.

23 Discussion de groupe à Tombouctou, le 12 août 2023.

24 Idem.

exemples de réussite est celui des femmes qui ont servi de médiatrices entre les membres de la direction de la CAFO à Tombouctou. L'organisation s'était scindée en raison d'un conflit de leadership entre des groupes de femmes. Grâce aux efforts de médiation répétés des femmes ayant participé à la formation sur les cercles de paix, les parties en conflit ont été amenées à la table des négociations et ont pu trouver un terrain d'entente pour résoudre leur différend et continuer à travailler au sein d'une même organisation.

En fin de compte, les cercles de paix démontrent le pouvoir et l'importance des femmes en tant qu'agents de changement dans la construction d'une société pacifique et équilibrée. Il est intéressant de noter qu'en donnant aux femmes l'espace nécessaire pour s'engager activement, une approche inclusive de la médiation et de la construction de la paix ne contribue pas seulement à résoudre les conflits existants, mais aussi à prévenir les conflits futurs en favorisant la compréhension mutuelle et la collaboration entre les différentes communautés.

#### 2.2.5.5. La Case Citoyenne

L'initiative Case Citoyenne a été mise en œuvre dans différents endroits du Mali, notamment à Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Bamako. Elle vise à impliquer activement les jeunes et les femmes dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

Ce projet consiste à sélectionner de jeunes leaders, hommes et femmes, dans les différentes communautés, avec l'objectif d'atteindre une représentation équilibrée (ce que cela signifie peut toutefois varier en fonction de la zone géographique). Ces jeunes leaders sont ensuite formés à l'approche de « recherche d'un terrain d'entente » (SFCG), c'est-à-dire qu'ils acquièrent des compétences telles que la prévention et la gestion des tensions liées aux élections, la médiation, le leadership et le plaidoyer. Une fois formés, ces jeunes hommes et femmes deviennent les porte-parole de leurs groupes, associations ou tontines, où ils échangent des idées et développent des techniques pour améliorer la vie quotidienne de leurs communautés.

Les jeunes leaders identifient les problèmes de leur communauté et en discutent dans la case des citoyens, où ils interagissent avec les parties prenantes. En outre, ils peuvent se rendre dans des zones de conflit pour identi-

fier les problèmes spécifiques auxquels la communauté est confrontée et contribuer à apaiser les tensions. Les jeunes formés peuvent également être appelés par les communautés à intervenir dans les conflits, dans le but de les résoudre ou de les apaiser.

Ces jeunes participent activement, depuis le début de leur engagement, à l'élaboration de plans d'action pour la gestion des conflits et à la création de messages de pacification qui sont diffusés par les radios partenaires. Dans le cadre de l'initiative «La Case Citoyenne», SFCG apporte un soutien financier pour permettre la tenue des réunions dans les lieux habituels de rencontre ou la location d'espaces pour les activités. En outre, le projet prend en charge les frais de déplacement des jeunes dans les zones de tension.

#### 2.2.5.6. Les jeunes ambassadeurs de la paix

L'initiative Jeunes ambassadeurs de la paix de SFCG vise également à mobiliser et à former des jeunes, des femmes et des leaders communautaires dans les régions du centre et du nord du Mali afin de promouvoir la paix. Elle recrute cent vingt jeunes âgés de 15 à 29 ans issus de différentes communautés et les forme pendant douze mois. Les jeunes ambassadeurs s'initient à la médiation et à la transformation des conflits, et reçoivent une introduction aux principes de la paix, de la coexistence pacifique et de la cohésion sociale. Des ateliers sont organisés pour leur permettre de mieux comprendre les questions de paix et les techniques de communication.

Cette formation renforce la résilience personnelle des jeunes et leur capacité à agir, à communiquer avec d'autres jeunes et à établir des liens avec divers groupes afin d'encourager le dialogue et la collaboration, transcendant ainsi les clivages. Après leur formation, les jeunes ambassadeurs de paix sont encouragés à créer des espaces de dialogue dans leurs communautés locales, à promouvoir la paix et à faire connaître à un plus grand nombre de personnes les concepts et les avantages de la paix. Ils travaillent en étroite collaboration avec les acteurs clés de la communauté pour promouvoir une paix durable.

Une initiative similaire au niveau régional, les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix (AYAP), a été lancée dans le cadre du programme Jeunesse pour la paix (Y4P) du Département de la paix et de la sécurité (PSD) de la Com-

mission de l'Union africaine (CUA) en 2018. Pour sa toute première cohorte, le programme a offert des formations de renforcement des capacités et facilité la mise en réseau de cinq jeunes (deux jeunes femmes et trois jeunes hommes) sélectionnés dans les communautés économiques régionales (CER). Parmi eux, il y avait un Malien. Leur mandat était de prendre en compte les perspectives des jeunes dans le programme de paix et de sécurité de l'UA, comme stipulé dans le cadre continental sur la paix et la sécurité des jeunes (YPS) et son plan de mise en œuvre sur dix ans. Le mandat de la première cohorte a pris fin en février 2022. Un examen mené par l'Institute for Security Studies indique que les délégués ont apporté des contributions modestes à l'avancement de l'agenda YPS en Afrique, notamment en raison des défis associés à la crise du Covid-19. Une limitation plus structurelle qui devrait être abordée pour créer plus d'impact à travers les futures cohortes est la portée étroite du programme ; il ne cible que six jeunes par cohorte.

#### **2.2.5.7. Le Programmes de formation à la médiation et de renforcement des capacités de l'EMP-ABB**

L'École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye (EMP-ABB) propose plusieurs formations et ateliers destinés à renforcer les capacités des femmes, notamment dans les domaines de la médiation de paix et de la médiation communautaire des conflits. Ces formations sont organisées régulièrement tout au long de l'année, avec des participants nationaux et internationaux, et favorisent des échanges fructueux entre les femmes impliquées. D'après les entretiens menés avec l'EMP-ABB et les femmes qui ont bénéficié de ses formations, il est indéniable que l'EMP-ABB a joué un rôle crucial dans l'implication des femmes dans les processus de médiation de paix au Mali.

Ceci est essentiel pour encourager leur participation dans les processus de résolution des conflits et le maintien de la paix. L'EMP-ABB y a contribué de plusieurs manières:

- Former les femmes à la médiation politique et communautaire : EMP-ABB travaille en étroite collaboration avec des groupes de femmes, notamment le réseau des femmes leaders communautaires. Ces femmes sont formées en tant qu'ani-

matrices de cours de médiation, ce qui renforce leurs compétences pour jouer un rôle actif dans la résolution des conflits. EMP-ABB a utilisé deux formations spécifiques pour améliorer les compétences des participants en matière de médiation politique de haut niveau (avec un financement de la Direction suisse du développement et de la coopération), et pour renforcer les capacités des femmes médiatrices communautaires (avec un financement d'ONU Femmes et de l'ambassade de Norvège à Bamako).

Ces formations ont permis de renforcer les capacités de plus de 550 professionnels de la paix et de la résolution des conflits, dont environ 45% de femmes. Ceci inclut un pool de trente femmes médiatrices communautaires. EMP-ABB est une organisation qui a la capacité et l'intention d'aller au-delà de la sensibilisation à la nécessité d'impliquer les femmes, en leur donnant des compétences pratiques en matière de médiation. Les formations s'adressent principalement aux participants des pays de la CEDEAO. Au Mali, en plus des formations de base en médiation qu'elle propose, EMP-ABB a également dispensé des formations de sensibilisation à plus de deux mille femmes, en mettant l'accent sur l'ARP et le processus de réconciliation en cours. Les femmes formées par EMP-ABB peuvent également agir en tant que médiatrices communautaires dans leurs localités. Elles sont ainsi en mesure de faciliter les processus de communication et de résolution des conflits au niveau local, et de contribuer ainsi à la prévention et à la résolution des tensions.

- La fourniture d'un soutien technique pour la participation des femmes aux processus de médiation de la paix : Depuis 2020, EMP-ABB a soutenu les femmes pour qu'elles jouent un rôle plus actif dans le processus de paix au Mali. Après le coup d'État et l'initiation des réformes institutionnelles, EMP-ABB a été approché par un groupe de femmes de la société civile, sous la direction de la CAFO et soutenu par un cabinet de conseil dirigé par des femmes appelé Cabinet ESEN, pour les encadrer sur la façon de plaider pour leur participation au processus de transition. EMP-ABB les a aidées à examiner la feuille de route du projet

pour la transition et obtenir plus de sièges dans diverses sous-commissions. Elles ont notamment veillé à ce que deux femmes participent à la commission chargée de sélectionner le président du régime de transition. Les résultats obtenus dans le cadre de ce processus ont encouragé l'EMP-ABB et l'ESEN à concevoir le projet RECAFEVEC, qui est financé par l'ambassade de Norvège au Mali. Ce projet se déroule d'octobre 2022 à septembre 2024 et offre aux femmes une formation en leadership, en gestion de projet et en gestion de la paix aux niveaux national et communautaire. Il a ciblé les femmes de l'ASC, les femmes des groupes armés, les femmes de la société civile et les femmes élues des conseils locaux. Au niveau communautaire, le programme encourage les femmes à devenir des agents du changement, à exercer un leadership affirmé et à prendre des initiatives pour résoudre les problèmes auxquels leurs communautés sont confrontées, y compris les questions de paix et de sécurité.

«Les femmes qui participent au programme sont en mesure de jouer un rôle plus actif en inscrivant des sujets pertinents à l'ordre du jour des conseils. Elles sont plus actives dans le lancement de projets socio-économiques et sortent de leur zone de confort. Par exemple, les femmes de l'ASC ont témoigné qu'avant d'être formées par EMP-ABB, elles pensaient qu'il était de la seule responsabilité du gouvernement, avec des partenaires techniques et financiers, d'initier et de financer des programmes. Elles comprennent maintenant qu'elles peuvent aussi concevoir des propositions de projets, collecter des fonds de différentes manières et aborder des questions pertinentes pour les processus de réconciliation».

Structurer la médiation : L'EMP-ABB dispose d'une base de données de médiatrices, ce qui lui permet de mobiliser des femmes compétentes en cas de besoin. Cette structure renforce la capacité de l'école à répondre rapidement aux défis de la médiation et à impliquer activement les femmes dans les processus qui en découlent. Toutefois, ce potentiel n'est pas vraiment exploité à l'heure actuelle. Il n'y a pas eu d'efforts réels pour impliquer les femmes qui ont reçu la formation préalable sur les processus de médiation de paix, ni au Mali, ni au niveau de la CEDEAO. Il se peut que certaines femmes impliquées dans des structures telles que

l'ERAR aient participé à une formation de l'EMP-ABB, mais les personnes chargées d'identifier les femmes leaders qui peuvent contribuer de manière significative au processus de paix et de réconciliation n'ont pas utilisé les bases de données de l'EMP-ABB (ou d'autres structures) sur les femmes médiatrices formées.

- En résumé, EMP-ABB joue un rôle crucial dans la promotion des femmes aux processus de médiation de paix au Mali : en offrant des formations, en structurant la médiation et en sensibilisant aux questions de genre. Cependant, il reste des défis à relever pour assurer la pleine participation des femmes et faire en sorte que leurs voix soient réellement prises en compte dans les processus de résolution des conflits.

Les politiques relatives à la promotion de l'égalité des sexes et de l'implication des femmes dans les efforts de médiation de la paix au Mali ont vraiment fait des progrès significatifs. Cependant, il est crucial de reconnaître que des défis persistent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures établies et la résistance au changement. Bien que la législation nationale prévoyant la participation des femmes aux processus de médiation ait été promulguée, les acteurs sont souvent heurtés à des obstacles dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures. L'un des principaux obstacles provient des normes culturelles profondément enracinées dans la société malienne. Nos entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion menés dans les régions de Gao et de Tombouctou montrent clairement que certains individus et groupes s'opposent avec ardeur à la participation des femmes dans les activités de médiation.

Les cadres juridiques, institutionnels et politiques existants au Mali ont contribué de manière significative à l'avancement des politiques sensibles au genre. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies a établi des directives pour l'intégration d'une perspective de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies et faite appelle à une participation effective des femmes à tous les niveaux. En outre, plusieurs lois et politiques nationales ont intégré la dimension du genre.

Par exemple, la loi n°052, qui stipule des quotas de re-

---

25 Projet de renforcement des capacités visant à faire des femmes actrices du changement pour une paix et un développement durables au Mali.

26 Entretien avec une participante à Bamako, le 9 août 2023

présentation des femmes dans les institutions de l'État, a permis l'implication des femmes dans presque toutes les structures de l'État, y compris les comités de l'Accord pour la paix et la réconciliation du Mali. La Stratégie nationale pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Mali (2017-2032) a été mise en œuvre pour favoriser l'égalité des sexes dans tous les secteurs de la société malienne, en particulier au sein des processus de médiation de la paix. Grâce à cette stratégie, les femmes se sont assurées une présence remarquable dans les négociations de paix, malgré les défis qu'elles rencontrent.

En examinant ces instruments juridiques, ainsi que les politiques et les structures qui soutiennent la participation des femmes aux processus de médiation au Mali, il est clair que le Mali est équipé d'un riche panel d'outils comprenant des lois internationales ratifiées, des instruments juridiques locaux et des politiques. La disponibilité de ces outils est le résultat des efforts incessants des organisations de la société civile, des organisations internationales, des ONG et du gouvernement malien au cours des trois dernières décennies. La crise qui sévit depuis 2012 a offert aux activistes et aux organisations de femmes une opportunité de faire le plaidoyer en faveur de politiques et de lois plus sensibles au genre. Certains de ces outils pourraient toutefois être améliorés, comme le faible quota qui n'attribue que 15 % des terres agricoles aux femmes et aux jeunes. Néanmoins, les politiques publiques au Mali exigent que les femmes soient impliquées dans les processus politiques, y compris les processus de médiation de la paix. Conformément à la revue de la documentation présentée au début de cette étude, nous avons constaté que les lois, politiques et structures existantes au Mali ont créé un environnement dans lequel il existe une large prise de conscience que les femmes doivent être impliquées dans les processus mentionnés ci-dessus. Aucun des participants à cette étude n'a contesté la nécessité d'impliquer les femmes.

### **3. La participation des femmes aux processus de médiation de la paix récents et en cours au Mali**

#### **3.1. Les femmes dans le processus de médiation de la paix à Ouagadougou**

Lors des négociations de Ouagadougou en 2013, la participation des femmes aux négociations n'était pas une prio-

rité officielle. Selon certains chercheurs et informateurs clés interrogés dans le cadre de cette étude, les femmes étaient presque totalement marginalisées au début du processus de paix formel. Cela n'a pas empêché certaines femmes d'agir. En effet, quatre femmes de la société civile (parrainées par ONU Femmes) - Saran Keïta Diakité, Soyata Maiga, Diarra Afoussatou Thiero et Traoré Omou Touré - ont pris l'initiative de se rendre à Ouagadougou pour revendiquer leur droit d'être présentes à la table des négociations, pour exiger la fin des hostilités, ainsi que pour demander l'inclusion systématique des femmes dans tous les processus de médiation de paix à venir. C'est la CAFO qui a décidé qu'un groupe de quatre femmes devait revendiquer son droit d'avoir une place à la table des négociations et exiger la fin des hostilités. Les autres délégations comprenaient deux femmes, dans un groupe de près de quatre-vingts hommes. Malgré les difficultés rencontrées pour accéder aux pourparlers, les femmes ont persévéré et sont devenues des participantes actives aux discussions. Elles ont réussi à participer activement aux discussions. Leur détermination a permis d'inclure un grand nombre de leurs préoccupations dans l'accord de paix.

Par la suite, au cours des négociations qui ont abouti à l'accord de Bamako, seuls 5 % des négociateurs et 15 % des signataires étaient des femmes. Les autres femmes n'ont eu qu'une possibilité limitée d'exprimer leurs opinions par l'intermédiaire de représentants que les parties concernées ont invités à participer à une «audition» d'une semaine de la société civile au cours de la deuxième phase des négociations. L'accord de Bamako qui en résulte fait référence à onze femmes, y compris dans une disposition qui refuse l'amnistie à ceux qui ont perpétré des violences à l'encontre des femmes. Trois références sont liées au rôle des femmes dans le développement économique et social des régions du Nord. Cependant, il n'y avait aucune référence explicite à la manière dont les femmes pourraient participer directement aux mécanismes de mise en œuvre de l'accord, et leur participation formelle à ces mécanismes reste insuffisante.

#### **3.2. Les femmes dans le processus de médiation d'Alger**

Ce n'est pas la première fois que l'Etat malien signe un accord de paix (depuis l'indépendance, chaque rébellion s'est soldée par un accord). L'«Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale au Mali issu du Processus d'Alger» a été signé entre la République du Mali et la Coordination des

Mouvements de l'Azawad (CMA) en 2015. Le processus de médiation qui a abouti à l'accord s'est déroulé à Alger. Sur les cent délégués, seuls cinq étaient des femmes.

Depuis la signature de l'accord de paix et la réconciliation au Mali, la médiation internationale a permis la tenue de plusieurs nouvelles rencontres entre les parties signataires. Mais la mise en œuvre de cet accord reste difficile, pour diverses raisons de part et d'autre. Les Maliens sont également divisés sur sa mise en œuvre effective : pour certains, certaines dispositions de l'accord entraîneront une division territoriale ; pour d'autres, il est urgent de mettre en œuvre l'accord pour parvenir à la réconciliation et à une paix durable.

Quelle a été la place et le rôle des femmes dans le processus de médiation et de négociation de l'accord d'Alger pour la réconciliation nationale, la promotion de la paix, la cohésion sociale et la reconstruction de l'Etat ?

Les femmes interrogées dans le cadre de cette étude et les participantes aux groupes de discussion ont noté que les femmes ont été largement marginalisées tout au long du processus de paix au Mali, et que leur participation à ce processus n'a pas vraiment été considérée comme une priorité. Cette situation a incité les femmes du Mali, par le



biais de leurs diverses associations, à se mobiliser à la fois individuelle et collective. Elles ont organisé des déclarations et des marches, et se sont adressées aux autorités, qu'elles soient religieuses, administratives, militaires ou traditionnelles. Elles se sont également tournées vers les partenaires techniques et financiers.

A l'époque, grâce à ces formes de mobilisation, les femmes représentaient le maillon le plus dynamique de la société civile malienne. Présentes à tous les niveaux, elles soutenaient le gouvernement de manière volontaire, désintéressée, avec beaucoup de conviction et de détermination. Leur objectif était de contribuer activement à la restauration de la paix dans le pays. Cet engagement fort témoigne de la détermination des femmes maliennes à jouer un rôle significatif dans la recherche de la stabilité et de la réconciliation nationale. Il est également important de noter que certaines d'entre elles ont pu participer à l'élaboration des documents liés à l'accord. Cette implication précoce des femmes est encourageante et suggère un rôle plus important pour les femmes dans la préservation de la paix et la médiation au Mali. Une femme leader a souligné le fait que les femmes au Mali souffrent quotidiennement des conséquences de la violence et de l'insécurité. Elle a affirmé qu'il était temps de les associer pleinement au processus de paix, car elles ont un point de vue unique et une expérience directe de la situation sur le terrain.

Cependant, certaines femmes ont également exprimé leur déception quant à l'implication d'autres femmes dans la médiation de l'accord d'Alger. Elles ont regretté qu'elle n'ait pas atteint les résultats escomptés. Elles ont souligné plusieurs problèmes. Il s'agit notamment du manque de diversité au sein des équipes de médiation, du fait que les initiatives impliquant des femmes n'ont pas été (suffisamment) suivies, du manque de connaissance du terrain ou des spécificités locales, et du manque de connaissance du contenu précis de l'accord. Ces problèmes ont entravé la participation effective des femmes au processus.

En outre, une participante a fait remarquer que l'implication des femmes dans les questions nationales s'est souvent concentrée sur la capitale, Bamako, au détriment des régions

27 La CMA est une alliance de groupes rebelles armés touaregs et arabes qui comprend le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour la libération de l'Azawad.

l'Unité de l'Azawad (HCUA), une branche du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), de la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et une branche de la Coordination des Mouvements et Front Patriotique de Résistance (CM-FPR2).

28 Entretien en ligne avec un informateur clé, 26 décembre 2023.

du nord du Mali, où l'implication des femmes a été beaucoup plus limitée. Elle a également noté que les femmes sont parfois simplement ajoutées aux listes pour répondre aux quotas, mais que cela ne se traduit pas nécessairement par une participation active des femmes aux processus de paix et de médiation. De nombreux informateurs clés sont d'avis que les efforts visant à impliquer les femmes sont en grande partie « artificiels ». Leur intégration sert à montrer que le processus est inclusif, mais ne garantit pas une participation significative.

«La participation des femmes à tous ces événements n'est que pour le spectacle, pour l'image. Cela a toujours été le cas, aussi bien à Ouagadougou qu'à Alger

Les organisations régionales et internationales (la communauté internationale ou la coalition internationale de médiation), notamment la CEDEAO, l'UA et l'ONU, ont tenté d'assurer la présence d'un plus grand nombre de femmes dans les processus de paix, avec des résultats modestes, comme nous l'avons vu plus haut. Sur la base des principes de complémentarité et de subsidiarité, la CEDEAO a joué un rôle de premier plan tout au long du processus de négociation.

Bien que la communauté internationale ait eu pour mandat de «créer des conditions de participation» au processus de médiation, une analyse critique des données recueillies auprès des informateurs clés révèle que les femmes ont d'abord été intégrées dans le cadre de l'engagement avec la société civile. Un informateur clé a expliqué que cet engagement était une réponse aux difficultés rencontrées par la coalition internationale de médiation pour rassembler les parties au conflit.

«Au début du processus, les groupes armés ne voulaient pas être dans la même pièce qu'une partie du gouvernement appelée 'mouvement associé au gouvernement'. (...) Comme les principaux acteurs du processus de paix ont refusé de se rencontrer au début, la médiation a décidé que pour maintenir le processus en cours, nous allions inviter des femmes, des jeunes, d'autres chefs traditionnels, tous membres de la

société civile».

La participation de la société civile a été importante pour la préparation des premiers éléments des pourparlers de paix, qui comprenaient un accord sur le processus, les thèmes, le nombre de personnes qui participeraient aux réunions et la présence des femmes et des jeunes. Malheureusement, la contribution des membres de la société civile à cette phase des discussions ne leur a pas permis de participer aux pourparlers de paix proprement dits. Différents points de vue ont été exprimés pour expliquer pourquoi, après avoir joué un rôle initial dans l'élaboration du cadre de médiation, les femmes et la société civile dans son ensemble ont été laissées de côté. Un informateur clé a indiqué que :

«Lorsque les groupes armés ont entamé de véritables discussions avec le gouvernement, (...) les femmes ont disparu. Même au sein du gouvernement, aucune femme n'était représentée. Ainsi, lors des discussions techniques sur les aspects constitutionnels, sécuritaires, socio-économiques ou sur la

réconciliation, les femmes n'étaient pas présentes. «

Cet informateur clé a attribué l'absence des femmes dans les négociations selon le contexte culturel particulier pendant lequel elles se sont déroulées et dans lequel il n'est pas habituel pour les hommes et les femmes de s'asseoir ensemble et d'aborder certaines questions :

«Les femmes ont leur propre monde à part, les hommes ont également leur propre monde et si vous assistez à un simple mariage, par exemple, vous vous rendez compte que les femmes sont assises à deux cents mètres des hommes, mais c'est là la culture de la société. La communauté internationale se doit d'apporter de véritables éléments d'intégration.

D'autres ont décrit l'absence des femmes dans la partie technique du processus de médiation de paix comme une conséquence de la décision de la communauté internationale de se concentrer uniquement sur les parties au conflit, dans le but de se focaliser sur les sujets de discorde. Ce point de vue expliquerait en partie pourquoi si peu de femmes

29 Entretien en ligne avec un informateur clé, 20 septembre 2023.

30 Idem.

31 Idem.

32 Avec le retrait de la MINUSMA et les tensions actuelles entre les acteurs, on ne sait pas comment le CSA fonctionnera à l'avenir.

ont participé aux processus de médiation de Ouagadougou et d'Alger. La logique semble être que, puisque les femmes n'étaient pas en première ligne dans la bataille, elles ne devraient naturellement pas l'être non plus dans les pourparlers de paix.

Néanmoins, l'un des principaux points de l'accord mentionne que les femmes sont également impliquées dans la «construction nationale». Il appelle à « la reconnaissance et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que la valorisation de la contribution de toutes les composantes du peuple malien, en particulier les femmes et les jeunes, à l'œuvre de construction nationale » (Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali - Issu du processus d'Alger, 2015, P.42).

Les femmes interrogées dans le cadre de cette étude reconnaissent généralement les aspects positifs de l'accord d'Alger, en particulier son objectif de ramener la paix en temps de crise. Cependant, elles sont préoccupées par les implications potentielles de l'accord sur l'unité et la souveraineté nationale du Mali. Ils estiment que les Maliens devraient avoir la possibilité de se réunir indépendamment de toute influence extérieure pour redéfinir un accord qui soit viable qui reflète les aspirations de l'ensemble de la population. Dans sa forme actuelle, l'accord risque de rencontrer des résistances et n'est pas accepté par tous. Les femmes soulignent que tout accord doit être le résultat d'un processus élaboré et signé exclusivement par les parties concernées, sans aucune ingérence extérieure.

### 3.3. La contribution des femmes au comité de suivi de l'accord (CSA)

Le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) est composé de représentants du gouvernement du Mali, des groupes armés signataires de l'accord et de la coalition internationale de médiation. Cette dernière est dirigée par l'Algérie et comprend le Burkina-Faso, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Nigeria, la CEDEAO, l'ONU, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Union africaine et l'Union européenne. Les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies - la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et

la Russie - sont également invités à participer aux délibérations du CSA. Alors que l'Algérie préside le CSA, la MINUSMA assure le secrétariat. L'Union européenne est représentée par son représentant spécial pour le Sahel (RSUE) et la délégation de l'Union européenne au Mali.

La CSA est responsable du suivi, du contrôle et de la coordination de la mise en œuvre de l'accord de paix. Si la mise en place du CSA a été difficile dans les premiers mois qui ont suivi la signature de l'accord, il a pu se réunir plus régulièrement par la suite. Cependant, un problème menace la continuité de ces réunions : les indemnités financières accordées aux représentants des mouvements signataires pour leur permettre de participer aux réunions et de poursuivre leur travail à Bamako pendant les intersessions ne sont pas régulièrement assurées. Ces indemnités sont couvertes par le gouvernement malien, l'Algérie ou la France, mais ce financement est actuellement en suspens. Sur une note plus substantielle, il n'est pas clair comment le CSA continuera à jouer son rôle étant donné les tensions entre les parties signataires. Le Centre Carter, qui sert d'observateur indépendant de l'accord de paix du Mali, a signalé une impasse sans précédent dans la mise en œuvre de l'accord depuis 2022. Cette situation s'est aggravée avec des controverses, une déclaration de suspension des activités, un arrêt des allocations et des appels à la révision de l'accord.

En ce qui concerne la participation des femmes, le CSA n'a pas compté une seule femme entre 2015 et 2020, mais il en compte actuellement vingt-sept, dont douze font partie du comité principal et quinze des sous-comités. L'intégration des femmes a été un combat de longue haleine, ce qui reflète également leur participation limitée lors des pourparlers de paix à Alger. Comme nous l'avons vu dans la section sur la participation des femmes au processus de paix d'Alger, les femmes n'étaient pas au premier rang des parties en conflit et l'accord a finalement été conclu avec une faible participation de la société civile. Conscient de cette limitation, l'équipe de médiation internationale a demandé aux parties signataires de désigner des femmes pour les représenter au sein de CSA.



«Après la signature de l'accord, nous avons demandé aux parties de veiller à ce que la présence des femmes soit requise au sein du comité de suivi et des sous-comités. (...) Malgré la demande de la communauté internationale, des parties signataires, du gouvernement, tous étaient réticents à intégrer des femmes. A part le gouvernement qui a maintenu la présence d'une femme, les autres sont venus sans femmes

Le CSA a fonctionné pendant cinq ans sans une seule représentante féminine, la femme au sein de la délégation gouvernementale ne jouant pas un «rôle de première ligne». Ce manque de représentation est l'une des principales critiques et demandes réitérées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019). Il a demandé instamment une plus grande représentation des femmes au sein du CSA. Neuf femmes ont ensuite participé à la réunion du CSA en novembre 2020, trois pour le gouvernement, trois pour la Coordination des mouvements de l'Azawad et trois pour la Plateforme..

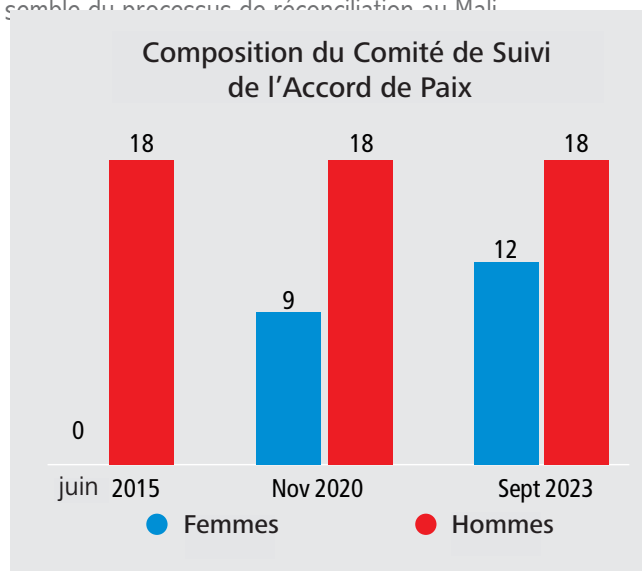
En plus des points abordés précédemment, une autre raison pour laquelle les parties étaient réticentes à nommer des femmes était la rémunération financière liée à cette nomination.

«Nous devons comprendre que ce n'est pas parce qu'ils voulaient exclure les femmes. (...) Au-delà de la culture (sic), il y a ce fait que parfois les discussions de paix ont une sorte d'aspect financier. (...) Donc pour les mouvements, il était plus facile de donner une allocation à leurs combattants, aux gens qui se sont battus, plutôt que de la donner aux femmes ; donc ils ont exclu les femmes surtout parce qu'ils voulaient payer leurs combattants..»

Cette déclaration est cohérente avec les données de nos discussions de groupe à Gao et Tombouctou, où les femmes ont expliqué qu'elles acceptaient que les hommes rejoignent le processus de paix en leur nom à condition qu'elles reçoivent une partie de l'allocation au retour des hommes.

L'engagement des donateurs à fournir des allocations a ensuite été utilisé comme une incitation à inclure davantage de femmes dans le CSA. Cela a conduit à la nomination de quinze femmes supplémentaires, trois membres de la société civile qui siègeraient au comité principal et douze qui feraient partie des sous-comités. En raison des tensions actuelles, ces quinze membres nouvellement nommés n'ont pas encore participé à une session.

Le Centre Carter a suggéré que les nouvelles femmes membres du CSA pourraient être de grandes «alliées» susceptibles de rapprocher le processus de réconciliation de la population et de renforcer la compréhension et l'adhésion de cette dernière. Les premières femmes qui ont été intégrées ont pu attirer l'attention du CSA sur la réouverture des écoles et le rétablissement des services de base. Elles ont fait des suggestions innovantes, par exemple, pour allonger la durée des réunions du CSA à une journée entière afin de permettre des délibérations approfondies et de renforcer le dialogue avec les communautés locales lors des sessions qui se déroulent dans les régions. Dans ce contexte, il semble raisonnable de suggérer que l'implication des femmes dans le CSA plus tôt aurait pu avoir un impact positif sur l'ensemble du processus de réconciliation au Mali.



33 Entretien en ligne avec un informateur clé, 20 septembre 2023.

34 Entretien en ligne avec un informateur clé, 20 septembre 2023.

## La chronologie des droits des femmes et de leur participation aux processus de médiation de la paix au Mali

Avant  
l'indépendance

1945

Une marche des femmes sur la prison centrale de Bamako est organisée pour faire libérer le directeur et le rédacteur en chef du journal L'Essor. L'Essor a été créé par l'Union soudanaise - Rassemblement démocratique africain (US-RDA), le premier parti politique à avoir réclamé l'indépendance du Soudan français, ce qui fait de L'Essor le premier journal de l'histoire du Mali. La marche a permis la libération de Mamadou Sangaré et d'Abdoulaye Singaré, le directeur et le rédacteur en chef de L'Essor. Elle a démontré que les femmes analphabètes sont capables de participer à la sphère publique.

1946

La constitution coloniale adoptée en 1946 donne aux Maliens, qui font désormais partie de l'Union française, les mêmes droits de citoyenneté que les citoyens de la France métropolitaine. Les femmes soudanaises acquièrent ainsi le droit de vote, qui leur avait été accordé en métropole le 21 avril 1944 par une ordonnance du Comité français de la libération nationale (CFLN), signée par Charles de Gaulle à Alger. Le droit de vote des femmes est confirmé par un décret du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) le 5 octobre 1944. Les femmes hors de France métropolitaine obtiennent ensuite le droit de vote par l'ordonnance du 20 novembre 1944 (Martinique, Guadeloupe et Réunion), le décret du 19 février 1945 (Guyane et Madagascar) et le décret du 6 juin 1945 (Françaises du Sénégal).

1951

Le réseau de femmes dirigé par Aoua Keïta remet en mains propres les cartes de vote recueillies auprès des fonctionnaires soudanais. Ce réseau occupe également les bureaux de vote pour déjouer les fraudes électorales de deux officiers militaires qui tentent de forcer le vote en faveur du parti français. Le 14 septembre 1951, le ministre de la France d'outre-mer, Louis Jacquinot, prend un décret (dit «décret Jacquinot») qui supprime le consentement parental pour le mariage d'une jeune fille de plus de vingt et un ans, ainsi que pour celui d'une femme divorcée ou veuve. Ce décret supprime également les dots ou les rend facultatives, et le montant qui peut être demandé en dot est plafonné. Enfin, ce décret vise à lutter contre la polygamie en introduisant une «option monogamique» au moment du mariage (c'est-à-dire que le mari renonce à prendre une seconde épouse), une tradition juridique qui a été conservée dans le Mali indépendant.

L'indépendance

1959-1960

La sage-femme, militante syndicale et politique Aoua Keïta est élue première femme députée à l'Assemblée nationale de la Fédération du Mali. Le 22 septembre 1960, le Mali obtient son indépendance de la France. En 1962, les femmes maliennes obtiennent le droit au mariage consensuel et le viol devient un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement. Dans le secteur de l'éducation, la réforme de l'enseignement autorise la scolarisation mixte des filles et des garçons. Les femmes maliennes créent la Commission des femmes sociales au Mali. En 1968, Inna Sissoko Cissé devient la première femme ministre de l'histoire du Mali. Elle est nommée dans le gouvernement du général Moussa Traoré

## LES ÉTAPES DE LA DÉMOCRATIE

Mouvement de protestation contre le régime militaire et dictatorial

1990-1991

- Les femmes ont joué un rôle central dans les manifestations populaires qui ont conduit à une transition démocratique au Mali au début des années 1990. Depuis, la période post-transition a vu une explosion du nombre d'associations de femmes travaillant à la promotion des droits des femmes et à leur autonomisation.
- Pendant le mois de mars 1991, les femmes ont participé activement au mouvement de protestation contre le régime militaire et dictatorial du général Moussa Traoré et ont mené des marches de protestation. Parallèlement, depuis 1990, une rébellion touarègue faisait rage dans le nord du pays. C'est dans ce contexte que les femmes ont formé le Collectif des Femmes du Mali (COFEM) et ont joué un rôle clé dans l'ouverture de négociations entre le gouvernement et les rebelles Touaregs. Cela a notamment permis d'apaiser la situation des otages maliens et étrangers à Kidal.

Flamme de la paix à Tombouctou

1996

Les femmes de Tombouctou ont joué un rôle décisif dans l'inauguration de la cérémonie de la «Flamme de la paix» au cours de laquelle des armes ont été brûlées. Cet événement est devenu une manifestation annuelle contre la diffusion et l'utilisation des armes légères et de petit calibre.

Promouvoir les droits des femmes

1997

Le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF) a été créé pour promouvoir les droits de la femme.

Les femmes et les stratégies de paix et de réconciliation

2001

Les femmes ont organisé quinze des cinquante réunions intercommunautaires pour rétablir les liens sociaux et mettre en œuvre des stratégies de paix et de réconciliation à long terme.

Les femmes au Sommet de l'État

2009-2011

- Les propositions de révision du code de la famille, qui auraient étendu les droits des femmes en ce qui concerne l'âge légal du mariage, la garde des enfants et l'héritage, ont été abandonnées en raison des protestations religieuses.
- En 2011, Mme Cissé Mariam Kaïdama Sidibé est devenue la première femme Premier ministre du Mali, et le Mali a adopté sa première politique nationale en matière de genre.

## DEPUIS LA CRISE DE 2012

Les médiations de Ouagadougou

2013

Les femmes n'ont pas été invitées aux médiations de paix de Ouagadougou. Sans même savoir où se déroulaient les négociations à leur arrivée, quatre femmes de la société civile se sont rendues à Ouagadougou pour exiger leur place à la table des négociations. Bien qu'elles aient dû forcer l'entrée, elles ont réussi à prendre part aux négociations et à faire en sorte que nombre de leurs préoccupations soient prises en compte dans l'accord.

Les négociations d'Alger

2013-2015

Lors des négociations d'Alger, la participation des femmes n'a jamais été une priorité, malgré les efforts des organisations de femmes soutenues par ONU Femmes et la MINUSMA. Sur la centaine de délégués des trois parties qui ont participé aux négociations, il n'y avait que cinq femmes.

Les femmes aux postes nominatifs et électifs

2014

Le 30 juillet 2014, le gouvernement malien a adopté un projet de loi qui institue de nouvelles mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans les fonctions nominatives et électives. Cette loi promulgue un quota de trente pour cent de femmes aux postes gouvernementaux et sur les listes électorales.

2015

- L'accord de Bamako a été signé en juin 2015. Les représentantes des groupes de femmes ont dû s'imposer dans les négociations pour pouvoir les influencer.
- Une loi a été adoptée en décembre 2015, qui garantit un quota de 30 % de femmes dans les nominations aux institutions nationales et aux organes législatifs.

## LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION AU MALI, ISSU DU PROCESSUS D'ALGER

La commission vérité, justice et réconciliation (CVJR)

2015

La CVJR est un mécanisme où la représentation féminine est légèrement meilleure : quatre commissaires sur vingt-cinq sont des femmes ce qui représente (seize pour cent).

Le comité de suivi de l'accord (CSA)

2015

Aucune femme ne siège actuellement au Comité de suivi de l'accord et une seule femme a été nommée au sein des autorités intérimaires.

La commission DDR

2015

La commission DDR comprend également une femme.

Le conseil national de la RSS

Le Conseil national de la RSS compte quatre femmes parmi ses membres.

La mise en œuvre de l'APR

2015-2017

Le PAN couvre la période 2015-2017, qui chevauche la période de transition décrite dans l'accord de Bamako. Il est basé sur une liste de priorités qui ont été établies lors d'une réunion de deux cents femmes à Bamako pendant le mois de juin 2015.

Le comité de suivi de l'accord (CSA)

2020

Neuf femmes ont effectivement participé pour la première fois à une réunion du CSA.

Le comité de suivi de l'accord (CSA)

2022

Le CSA nomme quinze membres féminins supplémentaires, trois au comité principal et douze aux sous-comités.

En moyen, la participation des femmes aux mécanismes de mise en œuvre de l'accord de Bamako est d'environ 3 %.

### 3.4. Les femmes dans la médiation communautaire

Le rôle des femmes dans les processus de médiation communautaire au Mali varie selon la tradition, qu'il s'agisse d'une affaire de famille ou de quelques familles, d'un différend majeur au sein d'une communauté ou d'un conflit entre deux communautés.

Les femmes sont acceptées ou tolérées comme médiatrices pour les conflits familiaux. En cas de conflit majeur au sein de la communauté ou de conflit entre deux communautés, on estime que le processus de médiation devrait être mené par des hommes et impliquer principalement les hommes qui prennent les principales décisions politiques et économiques.

Notre analyse sur la participation des femmes aux processus de médiation de paix récents et en cours au Mali montre que les femmes sont souvent impliquées dans les

processus de médiation des voies II et III, mais moins dans les pourparlers de paix de la voie I. Il existe un décalage persistant entre les lois et les politiques qui devraient permettre aux femmes d'être incluses dans ces processus, et la volonté politique de les impliquer, qui est liée à la manière dont les décideurs évaluent comment la participation des femmes aux processus de médiation pourrait contribuer à la prévention et à la résolution des conflits violents. En d'autres termes, la participation des femmes aux processus de paix au Mali reste une exigence politique que les acteurs n'hésitent pas à minimiser lorsqu'ils prennent des décisions concrètes, parce qu'ils ne croient pas aux avantages qu'elles pourraient apporter. Ainsi, faire entrer les femmes dans les salles de négociations de la voie I reste un défi majeur.

## 4. Les défis de la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali

L'implication des femmes dans les processus de médiation de la paix au Mali se heurte à divers obstacles socioculturels. Ces obstacles limitent leur participation et les empêchent de réaliser leur plein potentiel dans la restauration de la paix.

### 4.1. Les obstacles socioculturels et religieux

L'organisation d'une société, y compris la répartition des responsabilités et du pouvoir, joue un rôle central dans l'inclusion ou l'exclusion des femmes, et souvent des jeunes, dans la sphère politique et publique. Cette structure sociale constitue un obstacle à la participation des femmes à la vie publique lorsqu'elle repose sur des normes, des coutumes et des croyances religieuses qui restreignent les droits des femmes.

Les normes socioculturelles traditionnelles du Mali, bien que riches et diversifiées, ont souvent restreint le rôle des femmes dans les sphères politiques et décisionnelles, en particulier dans la médiation des conflits. L'implication des femmes est donc souvent réduite et limitée à la sphère domestique et communautaire. La division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes est un obstacle socioculturel majeur à la participation des femmes aux initiatives de médiation de la paix. L'implication des femmes dans la résolution des conflits est réduite, alors qu'elles sont souvent les premières victimes des conflits.

Les femmes maliennes sont souvent confrontées à des contraintes socio-économiques qui limitent leur mobilité et leur accès à l'éducation, à l'information et aux ressources. Les responsabilités familiales, telles que les soins aux enfants et aux personnes âgées, limitent également leur participation active aux processus de médiation. Les stéréotypes sexistes qui prévalent renforcent l'idée traditionnelle selon laquelle les femmes ne sont pas censées jouer un rôle actif dans les questions politiques et de sécurité, car il s'agit de «questions d'hommes».

Ces facteurs socioculturels constituent un obstacle majeur à l'implication des femmes dans les processus de médiation de la paix au Mali. Pour progresser vers une plus grande

égalité des sexes et accroître la participation des femmes à ces processus, il est essentiel de sensibiliser, d'éduquer et de mobiliser la société malienne en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de médiation de la paix. Cela nécessite des efforts d'autonomisation économique, sociale et politique des femmes ainsi que des mesures visant à déconstruire les stéréotypes de genre et à créer un environnement propice à la participation active des femmes à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale.

Au regard de nos recherches sur le terrain, notamment dans les régions du nord et du centre du Mali, il est clair que les valeurs culturelles et religieuses jouent un rôle prépondérant dans la régulation des interactions sociales et des dynamiques de pouvoir entre les sexes. Le partage des responsabilités est largement façonné par la culture et la religion, principalement l'islam et les religions traditionnelles, qui forgent les normes sociales et contribuent aux inégalités entre les sexes.

La participation des femmes aux efforts de médiation de la paix est fortement limitée par les normes socioculturelles en vigueur dans de nombreuses communautés du Mali. Ces normes, enracinées dans la tradition et influencées par les croyances religieuses, établissent une division stricte entre les rôles et les sphères d'influence des hommes et des femmes dans la société. Dans ce contexte, les femmes sont souvent exclues des espaces où se déroulent les négociations de paix, en particulier lorsque ces négociations sont dominées par les hommes. Ce point a été mentionné dans presque tous les entretiens réalisés au cours de notre travail sur le terrain, ainsi que par quelques informateurs clés :

«Il s'agit d'un pays où il y a très peu de femmes qui sont des figures publiques, surtout au sein des mouvements armés. Culturellement, dans la communauté touarègue et les communautés arabes, la présence des femmes est plus informelle que publique, en général ; les sociétés bambaras ou même sonrai sont aussi comme ça. Donc, à cause de la culture, il n'était pas facile d'avoir des femmes parmi les premières personnes présentes pour les pourparlers de paix».

Dans de nombreuses sociétés maliennes, il est également considéré comme inapproprié pour les femmes de s'impliquer dans les discussions politiques ou sécuritaires, y compris les négociations de paix. Cette exclusion des femmes est souvent justifiée par des interprétations restrictives de la

35 Discussion de groupe avec des femmes leaders à Tombouctou, 12 août 2023.

36 Entretien en ligne avec un informateur clé, 20 septembre 2023.

religion, qui prônent des rôles distincts pour les hommes et les femmes.

Les femmes se heurtent donc à des obstacles importants dans l'accès aux médiations de paix, malgré leur désir de contribuer à la résolution des conflits et à la recherche de solutions durables. Ces obstacles socioculturels et religieux n'entravent pas seulement la participation des femmes aux processus de médiation, mais limitent également la manière dont leurs perspectives et leurs expériences peuvent influencer tout accord de paix final. Il est essentiel de comprendre ces réalités socioculturelles pour concevoir des stratégies efficaces visant à promouvoir la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali. Il s'agit, par exemple, de soutenir des forums alternatifs où les femmes ont plus de latitude pour être présentes et pour partager leurs points de vue sans les barrières habituelles auxquelles elles sont confrontées si elles font partie des pourparlers de paix politiques nationaux.

## 4.2. Les restrictions politiques et économiques

Le manque de volonté politique d'impliquer les femmes dans les processus de médiation de paix est également un obstacle majeur. Bien que le Mali ait adopté des résolutions et des lois nationales et internationales pour promouvoir l'inclusion des femmes, leur mise en œuvre reste souvent insuffisante. Les autorités politiques et les acteurs clés impliqués dans les négociations de paix peuvent ne pas considérer la participation des femmes comme une priorité, ce qui limite le rôle potentiel de ces dernières en tant que médiatrices de paix. Selon une femme leader de Tombouctou, «même le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ne soutient pas les femmes dans la médiation de paix. J'avais invité une organisation à organiser un séminaire de haut niveau à Bamako sur le renforcement des capacités des femmes en matière de médiation de paix, puis je suis allée demander une autorisation, ma demande d'autorisation pour le séminaire n'a pas été approuvée, j'ai essayé de voir le ministre en vain». Aussi, du point de vue de certaines personnes rencontrées dans le cadre de cette étude, tel qu'exprimé dans les entretiens et les discussions de groupe, il est clair qu'il n'y a pas de réelle volonté politique d'impliquer les femmes dans le processus de médiation de paix au Mali.

«Nous avons formé plusieurs femmes à la médiation communautaire et à la gestion des conflits, qui devaient être déployées dans différentes localités, mais malheureusement aucune de ces femmes formées n'avait le soutien des autorités pour être sur le terrain.

Des efforts considérables sont nécessaires pour sensibiliser, éduquer et mobiliser la société malienne, y compris les dirigeants politiques, en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de médiation de la paix. Cela nécessite également des actions visant à autonomiser les femmes sur le plan économique, social et politique, ainsi qu'un engagement réel à permettre leur participation égale aux efforts de consolidation de la paix et de réconciliation nationale.

Les femmes ont moins de pouvoir économique que les hommes dans des régions comme Tombouctou et Gao, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, comme l'ont souligné plusieurs femmes interrogées dans le cadre de cette étude, cette disparité est plus prononcée dans les zones rurales et dans les régions écologiquement plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales de Tombouctou et de Gao.

Certains participants à cette étude pensent que la participation limitée des femmes aux processus de médiation de paix au Mali est davantage influencée par la situation économique des femmes que par le manque de volonté politique de les inclure.

«La situation économique des femmes est un facteur prédominant qui détermine leur participation à la médiation de paix, une participation considérée comme essentielle pour progresser vers une prévention et une gestion des conflits plus équitables sur le plan du genre. »

Ces participantes suggèrent en d'autres termes que les obstacles économiques auxquels les femmes sont confrontées ont un impact plus important sur leur implication dans les efforts de médiation de la paix que l'engagement politique en soi. Les femmes peuvent être moins enclines à participer aux processus de médiation de paix en raison de leur situation économique précaire, ce qui peut limiter leur capacité à s'engager activement dans ces processus.

Ce point souligne à quel point il est important de ne pas se concentrer uniquement sur la création d'une volonté politique, mais également sur les facteurs socio-économiques afin de promouvoir la participation des femmes aux processus de médiation de la paix et de progresser vers une plus grande égalité des sexes dans la prévention et la gestion des conflits.

### 4.3. A Un manque de compétences et d'aptitudes en matière de médiation

#### Les larmes d'un médiateur : L'échec de la résolution du conflit à Tombouctou

Lors d'une discussion de groupe tenue à Tombouctou, en présence des membres de l'association «Femmes Artisanes de la Paix» et du Mouvement «Vivre Ensemble et Cohésion Sociale de Tombouctou», une femme a partagé son expérience de médiation entre deux associations de femmes qui étaient en conflit. Cette expérience révèle d'autres défis auxquels les femmes peuvent être confrontées lorsqu'elles s'engagent dans la médiation de paix.

La femme en question a organisé une réunion de médiation entre les deux parties en conflit. Elle a d'abord donné la parole à chaque groupe pour qu'il expose son point de vue. Au fil des échanges, la discussion a dégénéré en insultes et en bagarres entre les deux parties. La médiatrice a alors perdu le contrôle de la situation et a craint que la situation ne dégénère en agression grave. Elle s'est même sentie coupable de l'escalade de la violence.

Elle décide, dans un geste de désespoir, de s'asseoir et de pleurer à cause des bagarres entre les femmes. Cette réaction a suscité la compassion des femmes et les a incitées à se ressaisir et à cesser de se battre. Ensuite, chaque groupe est rentré chez lui.

Cette expérience met en évidence le manque de compétences et de capacités des femmes en matière de médiation entre femmes, ce qui explique en partie la faible implication des femmes dans ce domaine au Mali. Les réalités complexes des conflits dépassent souvent leur compréhension et leurs compétences. La femme qui a vécu cette expérience recommande fortement de renforcer les capacités des femmes au Mali, en particulier dans les régions du Nord, en matière de médiation. Une formation adéquate en médiation pourrait leur permettre de jouer un rôle plus actif et efficace dans la résolution des conflits au sein de leurs communautés.

## Moyens d'améliorer la participation des femmes (recommandations)

### Toutes les parties prenantes

- Promouvoir la recherche qui documente le travail et les contributions des femmes dans les processus de paix et de médiation.
- Reconnaître et valoriser les efforts et le travail des médiatrices de paix, et veiller à ce que les femmes qui ont participé aux processus de paix au Mali partagent leur expérience afin d'inspirer et d'engager davantage de femmes.
- Promouvoir la participation de médiatrices formées, en exploitant les bases de données d'institutions de formation telles que l'EMP-ABB et d'OSC, telles que la WILDAF.
- Investir à long terme dans une approche globale, qui s'attaque aux obstacles structurels qui empêchent la pleine mise en œuvre des instruments de politique juridique existants.
- Faire preuve d'une plus grande sensibilité culturelle lorsqu'il s'agit d'impliquer les femmes dans les processus de médiation de la paix.
- Valoriser davantage les processus de médiation des volets I.5, II et III au Mali, car ils offrent des espaces où les femmes ont davantage leur mot à dire que lors des pourpar-

lers de paix de haut niveau (volet I). Dans des contextes culturels tels que le Mali et le Sahel en général, les résultats des autres voies devraient pouvoir « alimenter » les processus de médiation de la voie I de manière plus formelle

### Les groupes de femmes et les réseaux de femmes

- Donner la priorité au renforcement des capacités propres/à l'éducation sur le fonctionnement des processus nationaux et internationaux afin que les femmes puissent apporter des contributions essentielles aux plateformes de prise de décision.
- Une grande partie du travail sur les agendas de sécurité et de médiation se fait au plus haut niveau. À ce titre, davantage d'initiatives de lobbying et de plaidoyer devraient être dirigées vers le sommet afin de permettre une meilleure inclusion des femmes à tous les niveaux d'intervention.
- Promouvoir la solidarité et organiser des structures pour défendre plus efficacement l'agenda des femmes.

37 Entretien avec une dirigeante à Tombouctou, 10 août 2023.

38 Entretien avec un formateur et médiateur à Tombouctou, 11 août 2023.

39 Discussion de groupe à Gao, 13 août 2023.

40 Idem.

- Lorsqu'elles participent à des processus de médiation, les femmes devraient sortir de leur zone de confort en montrant de l'intérêt pour des sujets qui dépassent les agendas humanitaires et de développement local. Les femmes devraient jouer un rôle plus actif dans la gouvernance, les réformes du secteur de la sécurité (RSS), les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), le traitement des questions environnementales, etc.

## Le gouvernement

- Rendre opérationnelle la volonté politique existante en veillant à ce que les femmes siègent dans les panels de décision et jouent un rôle primordial dans les processus de médiation.
  - Accélérer les efforts visant à créer un environnement propice à la participation des femmes aux processus de médiation de la paix, et demander à toutes les parties prenantes de rendre des comptes.

## Les organisations régionales, partenaires financiers et techniques, et organisations de la société civile

- Un soutien financier, technique et politique doit être apporté pour encourager la formation à l'éducation et au leadership des femmes et des filles.
  - Le soutien financier accordé aux initiatives des femmes ne doit pas seulement se concentrer sur des projets d'acquisition de compétences «douces», l'acquisition de compétences «dures» doit également être mise en avant, afin de promouvoir l'indépendance économique des femmes de

manière durable.

- Créer un fonds fiduciaire pour soutenir la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité. Ce fonds pourrait être utilisé pour financer des programmes de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation, afin de mieux faire comprendre aux femmes les mécanismes par lesquels les accords de paix sont mis en œuvre.
  - Mettre en place ou soutenir la mise en place d'un réseau régional de femmes médiatrices et négociatrices, et/ou d'une base de femmes médiatrices, tout en tenant compte à la fois de leurs capacités de leadership et de leur formation de base réelle en matière de médiation. Ce réseau pourrait faire partie du réseau des femmes pour la paix et la sécurité mis en place par la CEDEAO, et pourrait être coordonné avec le réseau FemWise-Africa de l'Union africaine et les principales associations de femmes maliennes.
    - Organiser des fora de rencontre périodique pour les femmes qui sont des acteurs de la paix, afin de leur offrir un espace dans lequel elles peuvent discuter des défis et partager les expériences réalisées dans différents pays.
      - Veiller à ce que des dispositions relatives à la participation des femmes soient intégrées dans les accords de paix et de sécurité. Cela permettrait de s'assurer que les droits et les intérêts des femmes sont pris en compte lors de la mise en œuvre des accords.
        - Tout en continuant à encourager et à soutenir la participation significative des femmes aux processus de médiation de la voie I, notamment par des incitations financières, il est également important d'apporter un soutien technique et financier à d'autres espaces où les femmes ont davantage leur mot à dire.



## Conclusion

La présente étude a révélé que le rôle des femmes dans les processus de médiation de la paix au Mali est multiforme et évolutif, et qu'il est marqué à la fois par des réalisations significatives et des défis persistants. Bien que les femmes aient apporté des contributions notables aux efforts de médiation de la paix, notamment en influençant l'ordre du jour des négociations et en plaidant pour des questions plus larges de gouvernance et de développement, leur participation s'est heurtée à des obstacles substantiels qui sont enracinés dans les normes socioculturelles, les restrictions politiques et économiques et le manque de compétences en matière de médiation.

Les documents juridiques, les politiques et les structures qui soutiennent la participation des femmes aux processus de médiation de la paix au Mali témoignent d'un engagement en faveur d'une construction de la paix qui tienne compte de l'égalité des sexes. Des initiatives telles que PAN 1325, PNG, le Plan décennal d'autonomisation des femmes et les Clubs de la paix constituent des plateformes précieuses permettant aux femmes de s'engager dans la médiation de la paix et la résolution des conflits. Des organisations telles que la CAFOD et le WILDAF ont joué un rôle essentiel dans la promotion des droits des femmes et de leur participation à la médiation des conflits.

Cependant, malgré ces efforts, la participation des femmes aux processus de médiation de paix maliens actuels et récents, tels que ceux qui ont conduit aux accords de Ouagadougou et d'Alger, a été limitée et entachée d'exclusion. Les réseaux et groupes de femmes se sont efforcés de surmonter cette exclusion en plaidant pour une participation significative des femmes. Cependant, des défis persistent, notamment la nature patriarcale de la société malienne, les barrières liées à l'âge et les disparités linguistiques.

L'impact que les femmes peuvent avoir lorsqu'elles participent à des processus de médiation de paix est évident, en particulier lorsqu'il s'agit d'influencer l'ordre du jour des

négociations. Les femmes ont poussé à des discussions plus larges, dans lesquelles les questions de gouvernance et de développement sont prises en compte au même titre que les questions traditionnelles de sécurité. Leur implication à tous les niveaux des processus de médiation est cruciale pour parvenir à une paix durable et à la cohésion sociale au Mali.

Pour renforcer la participation des femmes aux processus de médiation de la paix, nous formulons plusieurs recommandations. Il est nécessaire de documenter et de reconnaître davantage les contributions des femmes, tout en offrant une formation complète en matière de compétences de médiation. Les femmes, les groupes et les réseaux de femmes devraient renforcer leur solidarité, organiser des blocs et élargir leur rôle afin de pouvoir aborder un plus grand nombre de questions. Le soutien des gouvernements, appuyé par une volonté politique, est essentiel pour garantir que les femmes occupent des postes de décision et jouent un rôle de premier plan dans les processus de médiation. Les organisations régionales, les partenaires financiers et techniques et les organisations de la société civile devraient apporter un soutien à la fois «doux» et «dur», travailler au niveau local et faire des hommes des alliés pour promouvoir l'égalité des sexes et les efforts de consolidation de la paix en faveur de tous.

Pour résumer, le chemin vers la pleine participation des femmes aux processus de médiation de paix au Mali est en marche, et il est marqué par la détermination, le progrès et la résilience. En surmontant les défis existants et en mettant en œuvre les recommandations présentées dans cette étude, il est possible d'ouvrir la voie à une approche plus inclusive et plus efficace de la médiation de paix, qui favorise la stabilité, l'unité et la cohésion sociale au Mali.

# References

- Assanvo, W., B. Dakono, L.-A. Thérroux-Bénoni, & I. Maïga. 2019. "Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma." Institute for Security Studies (ISS). <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/war-26-fr.pdf>.
- Boilley, P. 2002. "Présidentielles maliennes: l'enracinement démocratique?" *Politique Africaine* 86 (2): 171-182. doi:10.3917/polaf.086.0171.
- Boutellis, A. & Z. Marie-Joëlle. 2017. "A Process in Search of Peace: Lessons from the Inter-Malian Agreement." International Peace Institute, blog post, 20 June 2017. <https://www.ipinst.org/2017/06/lessons-from-inter-malian-peace-agreement>.
- Bugeja-Bloch, F. & M.-P. Couto. 2015. *Les méthodes quantitatives*. Paris: Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.bugej.2015.01.
- Cascella, M., M. Rajnik, A. Aleem, S.C. Dulebohn, & R. Di Napoli. 2022. Features, Evaluation, and Treatment of Coronavirus (COVID-19). StatPearls. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK554776/>.
- Chauzal, G. 2007. "Mali: les recettes d'une démocratisation réussie." *Alternatives Internationales* 34 (3): 16. doi:10.3917/ai.034.0016.
- Chebli, D. 2020. "Cette paix qui divise: une analyse de la médiation au Mali par ses effets." *Critique Internationale* 3 (88): 9- 30. <https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2020-3-page-9.htm>
- Cheryl, H. 2017. "Progress and Challenges in Implementing the Women, Peace and Security Agenda in the African Union's Peace and Security Architecture in Africa." *Development / Afrique et Développement* 42 (3), Special Issue on Security Regimes in Africa Prospects and Challenges / Numéro spécial sur Les régimes de sécurité en Afrique Perspectives et défis: 73-98. <https://www.jstor.org/stable/10.2307/90018135>.
- Cissé, S., A. Coulibaly, D. Fané, S. Haïdara, & A. Sougané. 2022. "Sentiment d'insécurité et profil des victimes de la criminalité au Mali de 2014 à 2020." *Statéco*: 139-154. [https://dial.ird.fr/wp-content/uploads/2021/11/11\\_Stateco116\\_GPS.pdf](https://dial.ird.fr/wp-content/uploads/2021/11/11_Stateco116_GPS.pdf) Cold-Ravnkilde, S. M. & B. Ba. 2022. "Unpacking 'new climate wars': Actors and Drivers of conflict in the Sahel." Danish Institute for International Studies (DIIS) Report 2022 (4). <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/B-Ba-SMCActors-and-drivers-conflict-Sahel-DIIS-Report-2022-1.pdf>.
- Desrosières, A. & S. Kott. 2005. "Quantifier." *Génèse* 58 (1): 2-3. doi:10.3917/gen.058.0002.
- Dieng, M. 2019. "The Multi-National Joint Task Force and the G5 Sahel Joint Force: The limits of military capacity-building efforts." *Contemporary Security Policy* 40 (4): 481-501. doi:10.1080/13523260.2019.1602692.
- ECOWAS. 2017. *ECOWAS Dialogue and Mediation Handbook*. SBN: Diamond Media GmbH. [https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/08/Dialogue-and-Mediation-Handbook\\_en\\_PDF.pdf](https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/08/Dialogue-and-Mediation-Handbook_en_PDF.pdf).
- Govender, K & Ngandu, Y. (2009). "Vers le renforcement des capacités de Médiation de l'Union Africaine." Report based on a seminar organised by the African Union Commission in Addis- Ababa, Ethiopia, 15–16 October 2009. ACCORD [https://www.files.ethz.ch/isn/131541/AU\\_Mediation\\_french.pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/131541/AU_Mediation_french.pdf)
- Hendricks, C. 2017. "Progress and challenges in implementing the women, peace and security agenda in the African Union's peace and security architecture." *Africa Development* 42 (3): 73-98. <https://www.jstor.org/stable/90018135>
- Hickendorff, A. 2019. "Civil Society White Book on Peace and Security in Mali." English summary. Stockholm International Peace Research Institute. <http://www.jstor.com/stable/resrep24442>.

- INSTAT-Mali. 2022. “Recensement général de la population et de l’habitat (RGPH).”, Institut National de la Statistique du Mali | (INSTAT). <https://www.instat-mali.org/fr/publications/recensement-general-de-la-population-et-de-lhabitat-rgph>.
- Jayasundara-Smiths, S. 2018. “Bracing the Wind and Riding the Norm Life Cycle: Inclusive Peacebuilding in the European Capacity Building Mission in Sahel–Mali (EUCAP Sahel–Mali).” *Peacebuilding* 6 (3): 233-247. <https://doi.org/10.1080/21647259.2018.1491683>
- Laurent de Castelli (2014) Mali: From Sanctuary to Islamic State, *The RUSI Journal*, 159:3, 62-68, DOI: 10.1080/03071847.2014.928016
- Lecocq, B., & Klute, G. (2013). Tuareg separatism in Mali. *International Journal*, 68(3), 424–434. <http://www.jstor.org/stable/24709398> ].
- Lorentzen, J. 2018. “Les femmes dans le processus de paix au Mali.” Peace Research Institute Oslo (PRIO). <https://www.prio.org/publications/10974>.
- Lorentzen, J. 2020. Normative Encounters between the ‘Global’ and the ‘Local’: Women, Peace and Security in Mali and Rwanda. [Doctoral Thesis (compilation), Department of Political Science]. Lund University. <https://portal.research.lu.se/en/publications/normative-encounters-between-the-global-and-the-local-women-peace>
- Lorentzen, J. 2020. “Women’s inclusion in the Malian peace negotiations: norms and practices.” *Swiss Political Science Review* 26 (4): 487-505. Lorentzen, J. 2020. “Women’s inclusion in the Malian peace negotiations: norms and practices.” *Swiss Political Science Review* 26 (4): 487-505
- Lorentzen, J., N. A. Touré & B. Gaye. 2019. „Participation des femmes aux processus de paix et de réconciliation au Mali.” Peace Research Institute Oslo (PRIO). <https://www.prio.org/publications/11341>
- Lorentzen, J. 2017. “Women and the Peace Process in Mali.” GPS Policy Brief 2. Peace Research Institute Oslo (PRIO). <https://doi.org/10.1111/spsr.12420>
- McGregor, A. 2017. “The Fulani Crisis: Communal Violence and Radicalization in the Sahel.” *CTC Sentinel* 10 (2): 38 .<https://ctc.westpoint.edu/the-fulani-crisis-communal-violence-and-radicalization-in-the-sahel/>
- Milofsky, A. et al. 2017. “Formation à la gestion de Conflits pour les Soldats de la Paix: Évaluation et Recommandations.” US Institute of Peace. <http://www.jstor.com/stable/resrep17668>.
- MINUSMA. 2022. “Engins explosifs improvisés: comment la MINUSMA prend en compte cette menace.” MINUSMA, 23 May. <https://peacekeeping.un.org/fr/engins-explosifs-improvises-comment-la-minusma-prend-en-compte-cette-menace>
- Nachega, J. B., D. K. Ishoso, J.O. Otokoye, M. P. Hermans, R. N. Machezano, N. A. Sam-Agudu, & J.-M. Kayembe. 2020. “Clinical Characteristics and Outcomes of Patients Hospitalized for COVID-19 in Africa: Early Insights from the Democratic Republic of the Congo.” *The American Journal of Tropical Medicine and Hygiene* 103 (6): 2419–2428. doi:10.4269/ajtmh.20-1240.
- Nkosi, S., R. Ako, & C. Ukeje. 2022. “Youth Ambassadors for Peace: how did they fare?” Policy Brief, Institute for Security Studies. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/PB-175-01.pdf>
- Nsaibia, H., & C. Weiss. 2020. “The End of the Sahelian Anomaly: How the Global Conflict between the Islamic State and al-Qa’ida Finally Came to West Africa.” *CTC Sentinel* 13 (7), 1-12. <https://ctc.westpoint.edu/the-end-of-the-sahelian-anomaly-how-the-global-conflict-between-the-islamic-state-and-al-qaida-finally-came-to-west-africa/>
- OIF et ONU FEMMES. 2016. “Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix

en Afrique francophone.” Report, international seminar, 16-17 November 2016. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2017/11/promouvoir-la-participation-des-femmes-dans-les-processus-de-paix-en-afrique-francophone>.

- Oxford Analytica. 2022. “G5 Sahel withdrawal will hamper Mali’s anti-terrorism.” Expert Briefings. doi:10.1108/OXAN-ES270233.

- Pollichieni, L. 2021. “A case of violent corruption: JNIM’s insurgency in Mali (2017–2019).” *Small Wars & Insurgencies* 32 (7), 1092-1116. <https://doi.org/10.1080/09592318.2021.1902630>

- Pujol Chica, I. 2020. “The strategic role of women in Mali’s peacebuilding process.” Opinion Paper. *IEEE* 17/2020. [https://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs\\_opinion/2020/DIEEEE017\\_2020IREPUJ\\_Mali-ENG.pdf](https://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs_opinion/2020/DIEEEE017_2020IREPUJ_Mali-ENG.pdf)

- Quidelleur, T. 2022. “Les dividendes de ‘la guerre contre le terrorisme’: milicianisation, états et interventions internationales au Mali et au Burkina Faso.” *Cultures & Conflits* 125. <http://journals.openedition.org/conflits/23678>, <https://doi.org/10.4000/conflits.23678>.

- Razoux, P. (2014). Jean-Christophe Notin. *La Guerre de la France au Mali. Afrique contemporaine*, 251, 169-172. <https://doi.org/10.3917/afco.251.0169>

- Solomon, H. (2015). Ansar Dine in Mali: Between Tuareg Nationalism and Islamism. In: *Terrorism and Counter-Terrorism in Africa. New Security Challenges Series*. Palgrave Macmillan, London. [https://doi.org/10.1057/9781137489890\\_4](https://doi.org/10.1057/9781137489890_4)

- The Carter Center (2022), Report of the Independent Observer Observations on the Implementation of the Agreement on Peace and Reconciliation in Mali, Resulting from the Algiers Process November , <https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/democracy/mali-io-nov-2022.pdf>

- The Carter Center (2021) . “Observations sur la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d’Alger.” August 2021. <https://www.cartercenter.org/resources/pdfs/peace/democracy/mali-io-aug-2021-fr.pdf>.

- Tobie, A. 2017. “Le Centre Mali: Violences et Instrumentalisation Croisées.” *Stockholm International Peace Research Institute* no. 2017/5. <http://www.jstor.com/stable/resrep24460>.

- Tobie, A., & B. Sangaré. 2019. “Impacts des groupes armés sur les populations au nord et au centre du Mali: adaptations souhaitables des stratégies de rétablissement de la paix.” *Stockholm International Peace Research Institute*. [https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-11/1910\\_sipri\\_report\\_impacts\\_des\\_groupes\\_armes\\_sur\\_les\\_populations\\_au\\_nord\\_et\\_au\\_centre\\_du\\_mali.pdf](https://www.sipri.org/sites/default/files/2019-11/1910_sipri_report_impacts_des_groupes_armes_sur_les_populations_au_nord_et_au_centre_du_mali.pdf)

- Yvan Guichaoua, The bitter harvest of French interventionism in the Sahel, *International Affairs*, Volume 96, Issue 4, July 2020, Pages 895–911, <https://doi.org/10.1093/ia/iiaa094>

- Weiss, C. 2019. “Islamic State claims several ISGS attacks across the Sahel.” *FDDs Long War Journal*, <https://www.longwarjournal.org/archives/2019/03/islamic-state-claims-several-isgs-attacks-across-the-sahel.php>

## À PROPOS DES AUTEURS

**Dr Birama Apho LY** est directeur du Centre d'analyse et de recherche de l'espace sahélo-saharien (CARESS) de l'École de maintien de la paix Alioune Blondin (EMP-ABB), docteur en médecine et titulaire d'un doctorat en santé des populations. Il est enseignant-chercheur à l'Université des Sciences, Techniques et Technologies de Bamako (USTTB) au Mali. LY a mené plusieurs études au Mali et en Afrique de l'Ouest en général, portant sur la paix, la gestion des conflits, la perception des instruments internationaux de soutien à la paix et la violence basée sur le genre.

**Paterne Aime Petipe** est chercheur associé au CARESS et ancien responsable de la composante intervention du Centre. Il est juriste, chercheur et formateur sur les questions de paix, de sécurité et de développement. Spécialiste de la gestion de programmes et du suivi-évaluation, il a mené plusieurs études au Sahel, notamment sur les questions de gestion communautaire des conflits et de médiation, de gouvernance des ressources naturelles, d'extrémisme violent et de terrorisme, de droits de l'homme, de genre et de collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les populations.

**Mady Ibrahim KANTE** est politologue et internationaliste, enseignant-chercheur à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB), directeur exécutif de l'Académie du Sahel pour les études sur la paix et la sécurité. KANTE est l'auteur de nombreux articles et ouvrages sur la sécurité, la paix, le terrorisme et l'extrémisme violent. Il a dirigé plusieurs études et recherches au Mali et au Sahel. Il est expert à l'EMP-ABB, notamment en tant que chercheur associé au CARESS.

**Lubiche Prudence Noutcha Issoy** est une camerounaise, doctorante à l'Université de Yaoundé I dans le domaine de l'histoire des relations internationales (en attente de défense). Intéressée par le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité, de la paix et de la sécurité des jeunes, de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice climatique. Activiste sociale et consultante auprès de diverses organisations de la société civile, elle a une expérience professionnelle au niveau locale, nationale et internationale et a contribué à de nombreuses recherches scientifiques. Elle est mariée et mère de nombreux enfants.

## À PROPOS DE L'ORGANISATION

La Friedrich-Ebert-Stiftung Coopération de l'Union africaine (FES AU), créé en 2015, a été fondé pour faciliter et coordonner les efforts de collaboration avec le l'Union africaine, entre autres dans les domaines de la la paix et la sécurité, l'intégration économique régionale et Gouvernance. Basé en Ethiopie, le bureau de la FES UA est l'établissement et l'entretien de partenariats avec des de vastes réseaux de partenaires englobant l'UA, l'UE, diverses organisations multilatérales et internationales, la société civile, les universités et les groupes de réflexion. De plus, il est s'est engagé à effectuer des recherches et des analyses sur les politiques, ainsi qu'à comme favorisant le dialogue politique sur les questions pertinentes pour l'UA et l'Afrique, le tout dans le but d'apporter un soutien précieux à ses partenaires, tant au niveau régional qu'à l'échelle mondiale.

## EMPREINTE

Friedrich-Ebert-Stiftung | Bureau de coopération de l'Union africaine (FES AU) Arada Kifleketema | Rue de la reine Elizabeth II | Éthiopie

Responsable:

M. Alexander Geiger, Directeur de FES AU et FMCC

Téléphone : +251-111-23-32-45

Boîte postale : 8786

<http://african-union.fes.de/>

Pour commander des publications

[info.african-union@fes.de](mailto:info.african-union@fes.de)

© L'utilisation commerciale de tous les médias publiés par la FriedrichEbert-Stiftung (FES) n'est pas autorisée sans l'autorisation écrite consentement de la FES.

Les opinions exprimées dans cette publication sont pas nécessairement ceux de la Friedrich-Ebert-Stiftung

# LES FEMMES DANS LA MÉDIATION DE LA PAIX AU MALI

## E ÉTUDE DE CAS SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX PROCESSUS DE PAIX RÉCENTS ET EN COURS AU MALI

### Les recommandations politiques



Il est essentiel de recourir à des mécanismes formels et informels pour promouvoir la participation des femmes dans les processus de médiation de paix.



Le renforcement de la participation des femmes nécessite des investissements à long terme dans leur formation et leur éducation, un plaidoyer en faveur d'une plus grande participation, la création d'environnements favorables, la reconnaissance du rôle central des femmes médiatrices de paix et la mise en place d'un réseau de médiateurs au niveau régional.



Malgré les engagements pris en faveur de la participation de tous, les femmes rencontrent des difficultés pour accéder à la table des négociations, principalement en raison des obstacles politiques et économiques, ainsi que des normes culturelles. Cela souligne la nécessité d'accorder une plus grande valeur aux contributions des femmes dans les domaines traditionnels.

ISBN 978-99990-52-49-8



9 789999 052498 >